

# ACTION SOCIALE

## ● RAPPORT 2010



VISION D'ENSEMBLE





Deuxième partie

RAPPORT SUR L'ACTION SOCIALE  
DU REGIME AGIRC EN 2010

VISION D'ENSEMBLE



## Sommaire : Vision d'ensemble de l'action sociale du régime Agirc pour l'exercice 2010

<b>Introduction</b>	<b>9</b>
<b>1. Analyse du fonds social</b>	<b>15</b>
1.1 <i>Le résultat du fonds social</i>	15
1.2 <i>La dotation sociale</i>	19
1.3 <i>Les disponibilités à long terme</i>	21
1.4 <i>Les engagements hors bilan</i>	22
1.5 <i>Le compte de résultat du fonds social de la fédération et la réserve sociale mutualisée</i>	23
<b>2. Analyse détaillée des principales charges et ressources du fonds social</b>	<b>29</b>
2.1 <i>Le résultat financier</i>	29
2.2 <i>Le résultat exceptionnel</i>	30
2.3 <i>Le résultat d'exploitation</i>	31
<b>3. Analyse des grandes catégories de dépenses de l'action sociale</b>	<b>38</b>
3.1 <i>Les aides financières individuelles</i>	38
3.2 <i>Les financements collectifs</i>	41
3.3 <i>Les actions mutualisées</i>	43
3.4 <i>Les investissements consentis par les institutions dans les établissements pour personnes âgées ou handicapées</i>	43
3.5 <i>Le fonctionnement de l'action sociale et les actions de service</i>	45
3.5.1 <i>Les effectifs</i>	45
3.5.2 <i>Les actions de service</i>	47
3.5.3 <i>Les charges de personnel, de fonctionnement et les frais spécifiques</i>	47
<b>4. Les prêts individuels</b>	<b>55</b>
4.1 <i>Les prêts individuels sur le fonds social</i>	55
4.2 <i>Les prêts individuels au logement sur le fonds des opérations de retraite</i>	55
<b>5. Bilan des orientations sociales prioritaires</b>	<b>62</b>
5.1 <i>La prévention de la perte de l'autonomie</i>	65
5.2 <i>Une nouvelle dimension donnée à l'action sociale Agirc-Arrco : l'organisation en comités régionaux de coordination de l'action sociale</i>	66
5.3 <i>La préservation de l'autonomie au domicile</i>	67
5.4 <i>L'accompagnement de la perte d'autonomie en établissement</i>	70
5.5 <i>Le parc médico social propriété des institutions</i>	71
5.6 <i>L'accompagnement du handicap</i>	73
5.7 <i>Le soutien aux personnes en difficultés ou en rupture sociale</i>	74
5.8 <i>Le socle commun de l'action sociale : état d'avancement</i>	75
<b>Conclusion</b>	<b>81</b>
<b>Annexe 1 : Compte de résultat du fonds social du régime Agirc 2010</b>	<b>85</b>
<b>Annexe 2 : Bilan du fonds social du régime Agirc 2010</b>	<b>86</b>
<b>Annexe 3 : Compte de résultat de la fédération Agirc 2010</b>	<b>87</b>
<b>Annexe 4 : Bilan de la fédération Agirc 2010</b>	<b>88</b>
	5



# Introduction





## **Introduction**

L'année 2010 est la seconde année de la mise en place des orientations prioritaires Agirc-Arrco 2009-2013, adoptées par le conseil d'administration de l'Agirc le 9 décembre 2008.

Trois orientations prioritaires ont été retenues :

- développer la prévention,
- prolonger l'autonomie à domicile,
- accompagner la perte d'autonomie en établissements.

Celles-ci déclinées en neuf axes stratégiques permettent aux institutions de s'engager dans la réalisation opérationnelle d'actions en cohérence avec les enjeux sociétaux identifiés et les choix des instances des fédérations.

Pour donner à ces actions l'efficacité recherchée, les orientations mettent également l'accent sur la nécessité pour les institutions, d'engager toutes formes de déclinaisons :

- des actions de niveau 1 : impulsées par les régimes dont la déclinaison prend des formes variées, pilotés par les instances des fédérations; elles constituent le socle commun.
- des actions de niveau 2 : toutes les actions à caractère individuel, de service ou collectif concourant à la mise en œuvre des axes stratégiques, à l'initiative et sous la responsabilité des institutions de retraite complémentaire.

Ces nouvelles orientations nécessitent de mener des réflexions pour la mise en œuvre du socle commun d'ici 2013. Elles commencent à se décliner opérationnellement en 2010, en plus des actions déjà engagées antérieurement telles que le déploiement des centres de prévention ou du service Sortir Plus, le plan médico-social et sanitaire, l'acquisition de droits réservataires dans les établissements... Cette année le suivi de l'avancement dans la mise en œuvre du socle commun a été ajouté au rapport.

Les actions de niveau 2 sont également progressivement engagés par les institutions.

En outre, les nouvelles orientations fixent également un objectif d'utilisation des dotations d'action sociale dans les axes prioritaires à hauteur de 70 % à atteindre en 2013.

Pour obtenir les informations présentées dans le rapport sur l'action sociale Agirc 2010, la collecte des informations s'est faite en 3 temps :

1. enquête sur les effectifs dédiés à l'action sociale dans chaque institution en février 2010 (enquête TISIF) par la direction de l'action sociale,
2. centralisation des comptes individuels en avril 2010 par la direction financière,
3. complément d'informations par des « états différés » sur les fonds sociaux en mai 2010, par la direction financière.

Pour rappel, toutes les charges liées au personnel des services d'action sociale dont les missions entrent dans le champ des interventions sociales (actions mutualisées, aides individuelles, actions collectives et actions de service) sont enregistrées dans les comptes des interventions sociales correspondants (603) et exclues des charges de gestion courante.

Ainsi, les charges de gestion courante sont constituées des charges de personnel liées au pilotage, au management et aux fonctions centrales ainsi que le suivi des commissions sociales auxquelles s'ajoutent naturellement toutes les charges de structure.

Les données ainsi traitées sont restituées en trois documents principaux :

- le 1<sup>er</sup> document constitue une synthèse du rapport sur l'action sociale,

- le 2<sup>ème</sup> document comprend l'essentiel du rapport : la vision d'ensemble de l'action sociale du régime Agirc,
- le 3<sup>ème</sup> document rassemble les données des principales actions menées par chaque institution du régime et notamment l'utilisation de leur dotation sociale dans le cadre des orientations prioritaires.

Les données recueillies l'ont été pour le régime Agirc auprès de 17 institutions de retraite complémentaire, trois de moins qu'en 2009, compte tenu des fusions réalisées.

Dans le rapport sont proposées des comparaisons avec les informations recueillies au cours de l'exercice précédent, réévaluées en euros constants selon l'inflation (0,15 % en 2010). Toute augmentation d'une dépense d'action sociale, constatée en 2010 et comparée à 2009 en euros constants, reflète donc l'effort réel consenti par les institutions.

Il sera ainsi présenté la variation de **l'utilisation de la dotation sociale** par les charges d'exploitation des institutions, les augmentations ou les diminutions des différentes catégories de dépenses opérées par les institutions et la part de la **dotation sociale du régime Agirc consacrée aux actions prioritaires**.

## 1 - Analyse du fonds social



## Le fonds social en 2010

➤ Nombre d'institutions de retraite	<b>17</b>
➤ Nombre d'entités périphériques	<b>81</b>
<b>1. Produits</b>	
➤ Dotation sociale - <b>0,7 % par rapport à 2009</b>	<b>101,7 M€</b>
➤ Ressources totales	<b>138,0 M€</b>
<b>2. Charges</b>	
➤ Charges d'exploitation (17 institutions) (- <b>0,2 % par rapport à 2009</b> )	<b>100,9 M€</b>
➤ Utilisation de la dotation sociale par les charges d'exploitation <b>identique à 2009</b>	<b>99 %</b>
➤ Charges totales	<b>120,8 M€</b>
<b>3. Résultats</b>	
➤ Résultat du fonds social combiné - <b>7,7 M€ par rapport à 2009</b>	<b>31,9 M€</b>
➤ Résultat du fonds social (17 institutions) - <b>0,6 % par rapport à 2009</b> dont résultat exceptionnel	<b>17,2 M€</b> 3,3 M€
dont produits des cessions du parc vacances	2,4 M€
➤ Résultat du fonds social de la fédération - <b>3,2 M€ en 2009</b>	<b>-0,4 M€</b>
<b>4. Disponibilités</b>	
➤ Disponibilités à long terme des 17 IRC <b>Soit 20,01 mois de charges</b>	<b>198 M€</b>
➤ Engagements du PMSS (Agirc) y compris engagements hors bilan Soit un solde effectif des disponibilités	<b>200 M€</b> <b>-2 M€</b>



## 1. Analyse du fonds social

### 1.1 Le résultat du fonds social

Le résultat du fonds social peut donner lieu à trois montants différents selon le périmètre d'analyse pris en compte :

- dans le rapport de gestion Agirc, le résultat du fonds social est celui résultant des comptes combinés intégrant les comptes des entités périphériques retenues selon les règles de consolidation. 81 entités périphériques entrent dans le périmètre de combinaison en 2010 (cf. *Instruction Agirc 2011-18-DF Rapport de gestion Agirc 2010, du 13/07/2011*),
- dans le rapport sur l'action sociale, portant sur l'analyse des comptes individuels du fonds social (hors entités périphériques), il résulte des comptes des 17 institutions Agirc et de celui de la fédération,
- ainsi, il est possible de distinguer le résultat du fonds social issu des comptes des 17 institutions et le résultat du fonds social de la fédération.

En effet, depuis 2005, un fonds social Agirc a été créé afin de gérer une réserve sociale mutualisée alimentée par le tiers des plus values des cessions du parc vacances et du parc médico-social et sanitaire et dédiée à la réalisation ou à la rénovation d'établissements sociaux et médico-sociaux, dans le cadre du plan médico-social et sanitaire.

L'alimentation de ce fonds social est donc directement issue de sommes prélevées dans les fonds sociaux des institutions ayant réalisé des cessions de biens immobiliers. Ces prélèvements sont appelés « quote-part des plus values de cessions transférées à la réserve sociale mutualisée » et constituent une charge exceptionnelle dans les comptes des institutions concernées. L'analyse de l'alimentation de la réserve sociale mutualisée et son utilisation seront présentées au point 1.5.

Les 81 entités périphériques rattachées aux fonds sociaux des institutions sont composées de 42 SCI, 18 entités capitalistiques hors SCI (SA, SARL, EURL...) et 21 associations de gestion. Des seuils sont définis pour déterminer si une entité est retenue dans le périmètre de combinaison ou pas. Les 81 entités retenues répondent à ces seuils.

Il existe trois méthodes de consolidation : intégration globale, intégration proportionnelle et mise en équivalence. Elles dépendent de l'importance des pouvoirs ou des participations et représentations détenus par le régime.

Dans le cadre des deux premières méthodes, il y a intégration totale ou partielle des actifs et passifs de l'entité au bilan de l'institution pilote « combinante » et des charges et des produits de l'entité au compte de résultat de l'institution pilote « combinante ».

L'incidence de cette intégration est la suivante :

- dans le compte de résultat combiné, les postes « dotation sociale » et « interventions sociales » sont équivalents à ceux du compte de résultat non combiné du fonds social, mais les autres postes intègrent les données des entités périphériques (autres produits d'exploitation, charges de personnel, amortissements et dépréciations des immobilisations...).

Le compte de résultat 2010 des fonds sociaux combinés incluant les 17 institutions, la fédération et les 81 entités périphériques, est le suivant :

	2010	2009
<b>Produits de gestion courante</b>		
DOTATIONS	101 732 026	102 433 804
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	182 981 382	176 204 588
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	7 365 097	7 784 122
TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION	1 380 398	1 427 800
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>293 458 903</b>	<b>287 850 314</b>
<b>Interventions sociales</b>	<b>63 450 649</b>	<b>63 402 661</b>
ACTIONS MUTUALISEES	2 418 685	2 480 907
AIDES INDIVIDUELLES	30 565 411	34 012 995
INTERVENTIONS COLLECTIVES	22 384 905	19 257 005
ACTIONS DE SERVICE	8 081 648	7 651 754
<b>Charges de gestion courante</b>		
SOUS TRAITANCE INTRA-GROUPE		
SERVICES EXTERIEURS	66 613 405	65 317 268
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	11 945 551	11 569 029
CHARGES DE PERSONNEL	104 311 051	98 449 611
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	35 142 017	34 337 363
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 785 360	5 517 536
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>287 248 033</b>	<b>278 593 468</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>6 210 870</b>	<b>9 256 846</b>
Produits financiers	17 318 179	16 577 825
Charges financières	3 770 919	5 737 234
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>13 547 260</b>	<b>10 840 591</b>
Produits exceptionnels	19 694 108	19 017 627
Charges exceptionnelles	5 886 476	13 704 039
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>13 807 632</b>	<b>5 313 588</b>
<b>IMPÔTS SUR LES REVENUS</b>	<b>-708 689</b>	<b>-677 369</b>
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-19 384	-15 917
Reprises de provisions des écarts d'acquisition	37 746	
Résultat des sociétés mises en équivalence	-81 181	53 291
Résultat revenant aux minoritaires	-917 467	-567 061
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>31 876 787</b>	<b>24 203 969</b>

Le résultat positif se situe à **31,9 M€**. La forte hausse par rapport à 2009, est liée aux résultats financier et exceptionnel en forte augmentation en 2010.

En effet, en 2009, les charges financières avaient été élevées principalement sur un poste :

- dotations aux dépréciations des éléments financiers : 2,6 M€ en 2009 contre 0,3 M€ en 2010. En 2010, certaines dotations passées en 2009 ont été reprises, ce qui conduit à l'augmentation des produits financiers (2,2 M€ de reprises en 2010).



En ce qui concerne les fonds sociaux des 17 institutions et de la fédération, le compte de résultat cumulé est présenté ci-après :

	2010	2009 € constants
<b>Produits</b>		
<b>Dotation sociale</b>	<b>101 732 026</b>	<b>103 970 311</b>
Dotation action sociale	98 680 065	103 970 311
Dotation action sociale mutualisée	3 051 961	0
Autres	0	0
Autres produits d'exploitation	3 718 231	5 039 223
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>105 450 257</b>	<b>109 009 534</b>
Produits financiers	16 556 251	22 633 545
Produits exceptionnels	15 956 551	13 944 047
<b>Sous total produits</b>	<b>137 963 059</b>	<b>145 587 126</b>
Résultat perte (négatif)	0	0
<b>Total produits</b>	<b>137 963 059</b>	<b>145 587 126</b>
<b>Charges</b>		
<b>Interventions sociales</b>	<b>63 491 011</b>	<b>65 188 826</b>
Actions mutualisées	2 418 685	2 518 121
Aides individuelles	30 565 411	34 523 190
Financement collectif	22 425 267	20 380 985
Actions de service	8 081 648	7 766 530
Charges de gestion courante	37 367 195	37 438 325
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>100 858 206</b>	<b>102 627 150</b>
Charges financières	7 171 637	14 216 561
Charges exceptionnelles	12 928 751	14 538 390
<b>Sous total charges</b>	<b>120 958 594</b>	<b>131 382 101</b>
Autres charges	134 342	121 052
<b>Résultat excédent (positif)</b>	<b>16 870 123</b>	<b>14 083 973</b>
<b>Total charges</b>	<b>137 963 059</b>	<b>145 587 126</b>

Il fait apparaître un résultat annuel, **des comptes individuels des institutions et de la fédération**, positif de **16,9 M€**. Ce résultat est en augmentation par rapport à 2009, + **19,8 %** et comprend le résultat du fonds social de la fédération : un déficit de 0,3 M€ et le résultat des 17 institutions : un excédent de 17,2 M€

Il est proposé, comme en 2009, d'analyser séparément les fonds sociaux des 17 institutions et celui de la fédération, afin d'avoir une image plus précise de l'action menée exclusivement par les institutions tout au long de l'exercice.

Le compte de résultat du fonds social de la fédération sera traité au point 1.5.

Les fonds sociaux des 17 institutions font apparaître le compte de résultat suivant :

	2010	2009 € constants
<b>Produits</b>		
<b>Dotation sociale</b>	<b>101 732 026</b>	<b>103 970 311</b>
Dotation action sociale	98 680 065	103 970 311
Dotation action sociale mutualisée	3 051 961	0
Autres	0	0
Autres produits d'exploitation	3 718 231	5 039 223
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>105 450 257</b>	<b>109 009 534</b>
Produits financiers	16 414 178	22 247 575
Produits exceptionnels	14 243 158	12 730 737
<b>Sous total produits</b>	<b>136 107 593</b>	<b>143 987 846</b>
Résultat perte (négatif)	0	0
<b>Total produits</b>	<b>136 107 593</b>	<b>143 987 846</b>
<b>Charges</b>		
<b>Interventions sociales</b>	<b>63 491 011</b>	<b>65 188 826</b>
Actions mutualisées	2 418 685	2 518 121
Aides individuelles	30 565 411	34 523 190
Financement collectif	22 425 267	20 380 985
Actions de service	8 081 648	7 766 530
Charges de gestion courante	37 367 195	37 438 325
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>100 858 206</b>	<b>102 627 150</b>
Charges financières	7 115 179	14 184 273
Charges exceptionnelles	10 779 677	9 753 680
<b>Sous total charges</b>	<b>118 753 062</b>	<b>126 565 103</b>
Autres charges	134 342	121 052
<b>Résultat excédent (positif)</b>	<b>17 220 189</b>	<b>17 301 691</b>
<b>Total charges</b>	<b>136 107 593</b>	<b>143 987 846</b>

Le résultat du fonds social du régime (hors fédération) est en diminution par rapport à 2009, **-0,5 %**. Pour la troisième année consécutive, le résultat du fonds social diminue.

Parmi les 17 institutions, 13 institutions ont un résultat positif, alimentant la réserve, et 4, un résultat déficitaire, venant en déduction de la réserve. Le détail concernant chaque institution est présenté dans la troisième partie du rapport (cf. *Présentation de l'action sociale par institution*).

## 1.2 La dotation sociale

	2010	2009 € constants	2008 € constants
Dotation sociale	101 732 026	103 970 311	100 841 067
Charges d'exploitation	100 858 206	102 627 150	99 630 718
Charges totales	118 753 062	126 565 103	171 151 624
Ressources totales	136 107 593	143 987 846	195 524 789
<b>Charges exploitation/Dotation sociale</b>	<b>99%</b>	<b>99%</b>	<b>99%</b>
<b>Charges totales/Dotation sociale</b>	<b>117%</b>	<b>122%</b>	<b>170%</b>
<b>Charges totales/Ressources totales</b>	<b>87%</b>	<b>88%</b>	<b>88%</b>

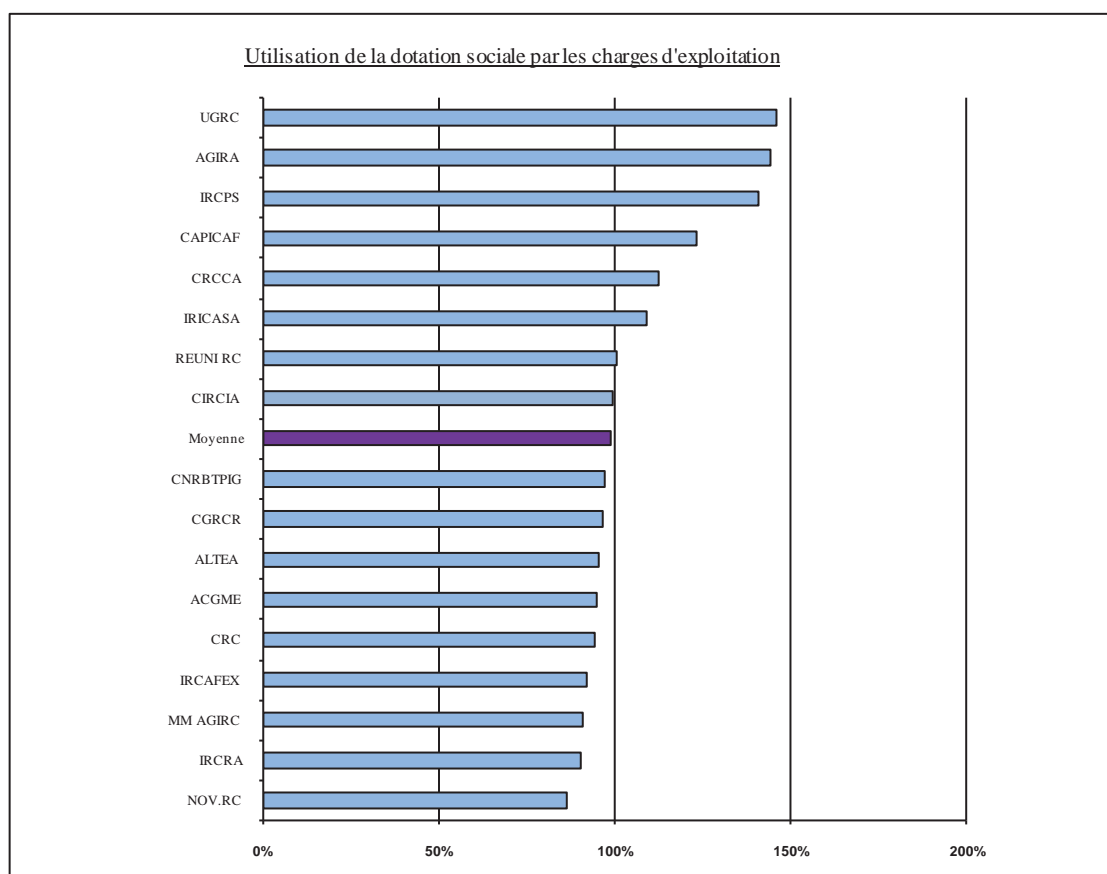
La dotation sociale s'élève à **101,7 M€** en 2010, elle est en diminution de **2,2 %** par rapport à 2009 en euros constants.

Pour l'année 2010, le calcul de la dotation avait été opéré en estimant l'inflation annuelle à 1,2 %. Or, l'inflation 2010 s'est avérée plus élevée au 31 décembre, à savoir 1,5 %. Le montant définitif de l'inflation 2009 a donc réajusté la dotation 2010, qui réintègre le « moins perçu 2009 », d'où l'effet négatif de tendance.

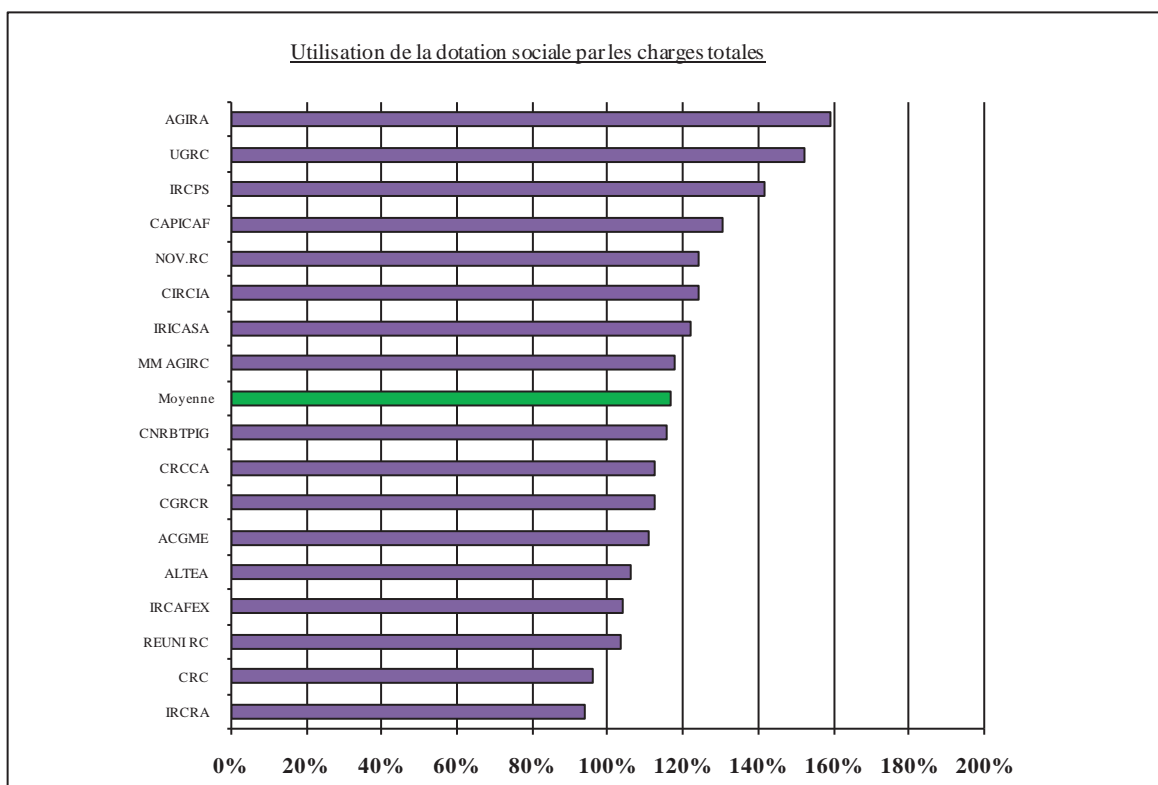
Les ressources totales s'élèvent à **136,1 M€**, elles sont en baisse de 5,5 % par rapport à 2009. Les ressources comprennent les produits d'exploitation, les produits financiers et les produits exceptionnels (cf. ligne « total produits » du compte de résultat présenté au point 1.1).

Il est à noter que la dotation sociale seule ne permet pas de couvrir l'intégralité des charges du fonds social, le rapport des charges totales sur la dotation sociale étant de **117 %**, mais a contrario, l'ensemble des ressources du fonds social n'est pas totalement consommé (**87 %**). Cela signifie que l'excédent viendra augmenter la réserve du fonds social.

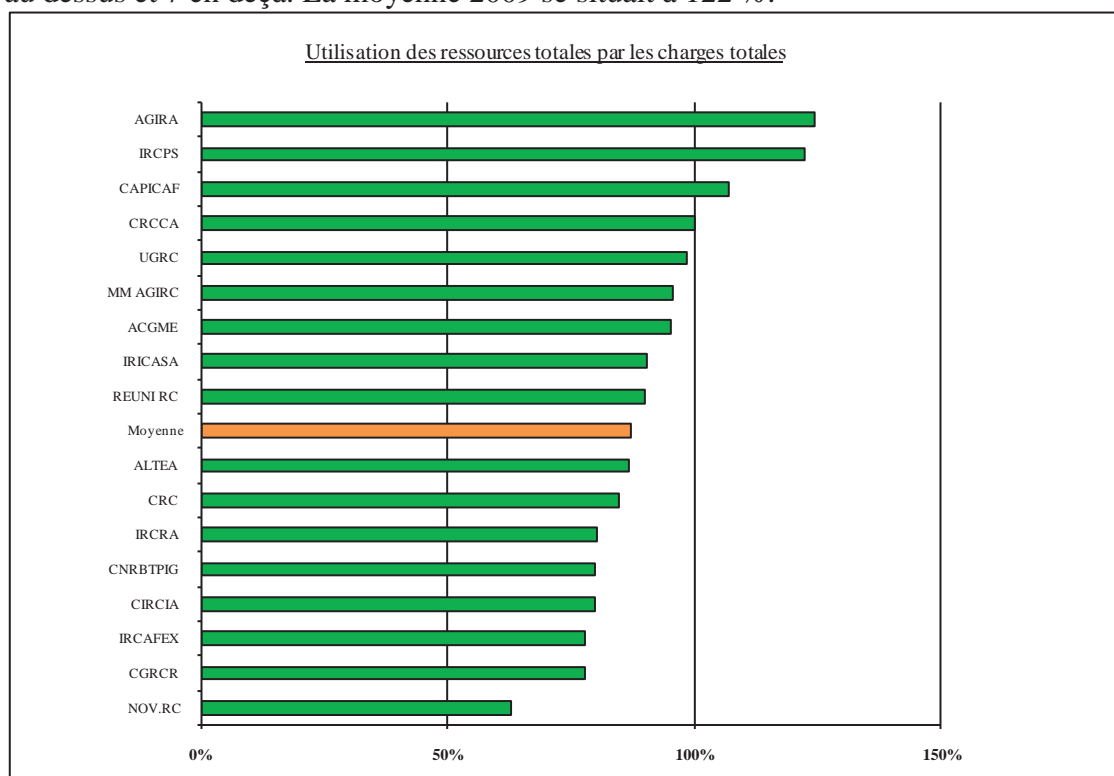
Les trois graphiques suivants illustrent les ratios de consommation de la dotation sociale et des ressources totales pour chaque institution et montrent la diversité des situations.



D'après le graphique ci-dessus, 8 institutions utilisent l'intégralité de leur dotation sociale pour leurs dépenses d'exploitation et 8 autres plus de 90 %. Une institution se situe en deçà. La moyenne Agirc est de 99 %, identique depuis 2 ans.



Selon le graphique ci-dessus, seule deux institutions n'utilisent pas l'intégralité de leurs dotations pour couvrir leurs dépenses totales (IRCRA et CRC), la moyenne étant de 117 % : 8 institutions sont au dessus et 7 en deçà. La moyenne 2009 se situait à 122 %.



Selon le graphique ci-dessus, 3 institutions dépensent plus que leurs ressources totales et puisent donc dans la réserve du fonds social (AGIRA RC, IRCPS, CAPICAF), elles étaient 6 en 2009

(AGIRA RC, IRCPS, CAPICAF, AREGE RC, UGRC, CRCCA). Les 13 autres institutions constituent des réserves de 1 à 37 % de leurs ressources totales contre 7 à 33 % en 2009.

Les charges totales comprennent les charges d'exploitation mais également les charges financières et exceptionnelles. Ces dernières seront étudiées au point 2.2. Elles comprennent notamment des charges liées à la quote-part des plus values des cessions qui sont affectées au fonds des opérations de retraite et à la réserve sociale mutualisée.

### 1.3 Les disponibilités à long terme

Depuis 2006, il a été retenu de mesurer les disponibilités à long terme dégagées par les institutions.

En effet, les réserves disponibles des institutions (hors immobilisations notamment) sont placées, et représentent à l'actif du bilan « l'activité de placement ». Les produits financiers générés par ces placements seront étudiés ultérieurement dans le compte de résultat financier.

En outre, les institutions peuvent également être détentrices de créances (des sommes à recevoir) vis-à-vis de tiers qui seront payées à plus ou moins longue échéance.

Au passif du bilan du fonds social vont apparaître les dettes des institutions qu'elles devront honorer à plus ou moins long terme.

Aussi, le calcul **des disponibilités à long terme** correspond à :

Total activité de placement + total actif circulant – total des dettes (+ ou - les comptes de liaisons entre fonds).

Les résultats sont présentés dans le tableau suivant et ne tiennent pas compte des sommes alimentant la réserve sociale mutualisée dont les disponibilités seront étudiées au point 1.5 :

	2010	2009 € constants
Réserve d'action sociale au 01/01	508 613 319	498 940 828
Résultat de l'exercice	17 220 189	17 301 691
<b>Réserves au 31/12</b>	<b>525 833 508</b>	<b>516 242 519</b>
Calcul disponibilités à long terme (toutes créances et dettes)	198 054 644	213 285 944
<b>Disponibilités à long terme en mois de charges</b>	<b>20,01</b>	<b>20,22</b>

Ainsi pour l'ensemble Agirc, les disponibilités à long terme correspondent à 20,01 mois de charges contre 20,22 en 2009.

Le mois de disponibilités à long terme équivaut à 16,5 M€ pour le régime, soit une diminution de 7,3 % par rapport à 2009 (17,8 M€).

Ces disponibilités ne tiennent pas compte des sommes, notamment des subventions, que les institutions se sont engagées à verser mais qui n'ont pas encore fait l'objet d'une contractualisation dans l'exercice ou sont dépendantes de la survenance d'un événement ultérieur, ne permettant pas de les inscrire dans le compte de résultat ou le bilan de l'exercice. Ces sommes sont enregistrées en engagements hors bilan comme indiqué dans le point 1.4.

On peut donc faire l'hypothèse qu'elles constituent des dettes pour le régime et viennent en déduction des disponibilités.

## 1.4 Les engagements hors bilan

Ces engagements concernent principalement les informations suivantes :

- les décisions des instances liées au financement des droits réservataires quand aucune somme n'est déboursée dans l'exercice et que les droits ne sont donc pas comptabilisés en immobilisation incorporelle,
- la faculté offerte aux institutions de réserver 5 % de leur dotation sociale, lorsque cette dernière n'est pas consommée entièrement, pour des investissements futurs dans les EHPAD.

	2010
<b>Engagements donnés</b>	
Effets remis à l'escompte non échus	
Aval, cautions et garanties donnés	1 084 506
Hypothèques	
Nantissements	
Aides et subventions accordées non versées	14 573 391
Autres (*)	11 433 107
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>27 091 004</b>
<b>Engagements en matière de pensions</b>	
Pensions, indemnités de retraite	
Autres (*)	
<b>TOTAL ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSIONS</b>	
<b>Engagements reçus</b>	
Aval, cautions et garanties reçus	
Découverts	
Autres (*)	
<b>TOTAL ENGAGEMENTS RECUS</b>	
<b>Engagements réciproques</b>	
Redevances de crédit bail	
Position achats à terme	
Position ventes à terme	
Titres en pension, prêts	
Commandes sur immobilisations	
Autres (*)	
<b>TOTAL ENGAGEMENTS RECIPROQUES</b>	

Les engagements hors bilan à prendre en compte sont principalement contenus dans la rubrique des engagements donnés : « les aides, subventions accordées non versées » à savoir **14,6 M€** en 2010. Ces engagements diminuent de 18,4 % par rapport à 2009.

Les disponibilités présentées au point 1.3 devraient donc tenir compte de ces **14,6 M€** d'engagements hors bilan.

Dans ce cas, les disponibilités à long terme se situeraient à **183,4 M€**

En outre, le plan médico-social suppose la mise en œuvre d'actions pour un montant de 200 M€

### 1.5 Le compte de résultat du fonds social de la fédération et la réserve sociale mutualisée

La fédération gère pour le compte des institutions Agirc une réserve appelée « réserve sociale mutualisée » alimentée par le tiers des plus values des cessions des établissements du parc vacances et du parc médico-social. Des informations sur les cessions seront communiquées au point 2.2 traitant le résultat exceptionnel du fonds social. Ces plus values alimentent le résultat du fonds social de la fédération qui est affecté intégralement à la réserve sociale mutualisée.

Le compte de résultat du fonds social de la fédération est le suivant :

	2010	2009 € constants
<b>Produits</b>		
<b>Dotation sociale</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dotation action sociale	0	0
Dotation action sociale mutualisée	0	0
Autres	0	0
Autres produits d'exploitation	0	0
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Produits financiers	142 073	385 970
Produits exceptionnels	1 713 393	1 213 310
<b>Sous total produits</b>	<b>1 855 466</b>	<b>1 599 280</b>
Résultat perte (négatif)	-350 066	-3 217 718
<b>Total produits</b>	<b>1 505 400</b>	<b>-1 618 439</b>
<b>Charges</b>		
<b>Interventions sociales</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Actions mutualisées	0	0
Aides individuelles	0	0
Financement collectif	0	0
Actions de service	0	0
Charges de gestion courante	0	0
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Charges financières	56 458	32 288
Charges exceptionnelles	2 149 074	4 784 710
<b>Sous total charges</b>	<b>2 205 532</b>	<b>4 816 998</b>
Autres charges	0	0
<b>Résultat excédent (positif)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total charges</b>	<b>2 205 532</b>	<b>4 816 998</b>

Le résultat est **déficitaire de 0,3 M€**

Les quotes-parts des cessions des établissements reversées à la réserve sociale mutualisée sont comptabilisées en produits exceptionnels, **1,7 M€** en 2010, le résultat du placement des sommes versées est comptabilisé en produits financiers, **0,1 M€** et le prélèvement de sommes sur la réserve sociale mutualisée par les institutions, selon les règles définies par la fédération, est comptabilisé en charges exceptionnelles. En 2010, ces charges exceptionnelles se sont élevées à **2,1 M€**, équivalents au prélèvement autorisé sur la réserve, ce qui explique le résultat déficitaire 2010 du fonds social de la fédération.

Les institutions ayant été autorisées à prélever sur la réserve sont les suivantes :

Institution	Montant en €
ALTEA	1 816 840
CGRCR	307 000
REUNI RC	25 234
<b>TOTAL</b>	<b>2 149 074</b>

Au 31 décembre 2010, la réserve du fonds social de la fédération s'élève à **28,7 M€**:

	2010	2009
<b>Réserve au 1er janvier de l'exercice</b>	29 123 542	32 293 708
<b>Mouvements de périmètre</b>		
<b>Apports divers</b>		
Intégrations		
Régularisations		
Autres mouvements		
<b>Prélèvements divers</b>		
Régularisations		
Autres mouvements		
<b>Réserve au 31 décembre - avant affectation du résultat de l'exercice</b>	29 123 542	32 293 708
<b>Résultat de l'exercice</b>		
Excédent		
Déficit	350 066	3 170 166
<b>Réserve au 31 décembre - après affectation du résultat de l'exercice</b>	28 773 476	29 123 542

Pour rappel, les modalités d'utilisation de cette réserve par les institutions ont été déterminées par les instances Agirc en décembre 2007. Le recours à la réserve est ainsi possible sur la période du plan médico-social et sanitaire (2008-2013) dans deux cas :

- en complément de l'utilisation des réserves du fonds social de l'institution pour un projet précis à la demande de l'institution pilote ou d'une institution propriétaire,
- sur proposition des services de la direction de l'action sociale Agirc-Arrco sur des champs définis préalablement par les instances des fédérations.

Dans ce dernier cas, les sommes engagées sont comptabilisées en charges financières, s'agissant d'écritures entre le GIE Agirc-Arrco et les fédérations.



## 2 - Analyse détaillée des principales charges et ressources du fonds social



**Les principales charges et ressources du fonds social  
(hors fédération)**

	2010	2009 <i>€ constants</i>
➤ Résultat financier	<b>9,3 M€</b>	<b>8,1 M€</b>
➤ Résultat exceptionnel	<b>3,5 M€</b>	<b>3,0 M€</b>
➤ Résultat d'exploitation	<b>4,0 M€</b>	<b>8,9 M€</b>
➤ Résultat du fonds social	<b>17,2 M€</b>	<b>17,3 M€</b>

**Le résultat excédentaire 2010 viendra alimenter la réserve action sociale 2011**



## 2. Analyse détaillée des principales charges et ressources du fonds social

### 2.1 Le résultat financier

	2010	2009 € constants
Immobilisations de placement hors prêts	158 346	191 925
Revenus des titres de participation dans les SCI	2 407 170	4 868 774
Prêts	485 649	646 973
Activité de placement et placement de liquidités	9 666 968	7 073 661
Divers	1 007 860	987 368
Reprise sur dépréciations et provisions	2 688 185	8 478 874
Transfert de charges financières	0	0
<b>Total produits financiers</b>	<b>16 414 178</b>	<b>22 247 575</b>
Immo de placement hors prêts	106 055	1 260 577
Activité de placement et placement de liquidités	1 672 233	1 048 646
Divers	87 249	289 498
Intérêts des emprunts et dettes - exploitation ou social	488	969
Différence de taux sur les prêts au logement accordés	0	0
Autres charges financières y compris résultat déficitaires des SCI	3 423 421	7 675 662
Dotation dépréciations et provisions	1 825 733	3 908 919
<b>Total charges financières</b>	<b>7 115 179</b>	<b>14 184 273</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>9 298 999</b>	<b>8 063 302</b>

Le résultat financier des 17 institutions est formé principalement par les produits (résultats positifs) réalisés sur les revenus des titres de participation notamment dans les SCI (établissements de vacances et d'accueil des personnes âgées) et de l'activité de placement des excédents du fonds social, constituant 74 % des produits financiers réalisés en 2010. Ces produits financiers sont en forte diminution par rapport à 2009, - **50 %** pour les revenus des titres de participation.

Le résultat financier reste excédentaire de **9,3 M€** en 2010 en augmentation de 15,3 % par rapport à 2009.

Les charges financières sont, quant à elles, constituées de l'évaluation des dépréciations des immobilisations financières, c'est-à-dire des dépréciations des immobilisations dites de « placement » qui pour le fonds social sont essentiellement constituées des participations dans les SCI et des charges financières dues aux résultats déficitaires des SCI. Ces deux postes constituent 72 % des charges financières en 2010.

## 2.2 Le résultat exceptionnel

	2010	2009 € constants
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 815	908 807
Produits exceptionnels sur opération en capital	11 080 403	2 286 848
Produits de cessions immo corpo - exploitation ou social	2 407 752	3 484 486
Produits de cession immo financières - exploitation ou social	50 123	5 542 555
Autres produits exceptionnels dont reprises sur amortissements, provisions et dépréciations	701 065	508 042
<b>Total produits exceptionnels</b>	<b>14 243 158</b>	<b>12 730 737</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 549 792	830 744
Prise en charge éventuelle du solde déficitaire de la gestion des CICAS	0	0
Charges exceptionnelles sur opération en capital	5 222 313	8 847 896
Dotation aux amortissements dépréciations et provisions	-4 861 956	-2 079 877
Quote part des plus values de cessions transférées au fonds des opérations de retraite	1 384 072	941 609
<b>Quote part des plus values de cessions transférées à la Réserve sociale mutualisée</b>	<b>3 485 456</b>	<b>1 213 308</b>
<b>Total charges exceptionnelles</b>	<b>10 779 677</b>	<b>9 753 680</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>3 463 481</b>	<b>2 977 057</b>

En 2010, le résultat exceptionnel est excédentaire de **3,5 M€**

Le résultat exceptionnel recense les éléments de nature exceptionnelle pour le fonds social et notamment les plus ou moins values sur cessions d'actifs.

Plus values sur cessions d'actifs = produits exceptionnels sur opération en capital (comprenant les prix de cession des actifs) – charges exceptionnelles sur opération en capital (comprenant les valeurs nettes comptables des actifs cédés).

Les plus-values des cessions du parc vacances et du parc médico-social des institutions font l'objet d'un traitement comptable particulier :

- 1/3 de la plus value de chaque cession alimente la réserve du fonds des opérations de retraite du régime et constitue une charge pour les fonds sociaux de l'institution, comptabilisée dans le poste « quote-part des plus-values de cessions transférées au fonds des opérations de retraite »,
- 1/3 de la plus value alimente la réserve sociale mutualisée gérée par la fédération et apparaît dans le poste « quote-part des plus values de cessions transférées à la réserve sociale mutualisée »,
- 1/3 reste dans le fonds social de l'institution (pas d'opération de transfert).

Les quotes-parts versées à la réserve sociale mutualisée s'élèvent à 3,3 M€ et celles transférées au fonds des opérations de retraite à 1,4 M€

Ces quotes-parts correspondent aux principales cessions suivantes :

Institution	Etablissement	Montant transféré à la réserve sociale mutualisée en 2010
AGIRA RC	SCI Floralp	65 957
CAPIMMEC	SCI Le Verger SCI Floralp	1 603 450 65 957
CNRBTPIG	Nantes, Le Cannet, Strasbourg	126 558
CGRCR	Nice et Gemozac Issy les Moulineaux, Vanves, Paris 13ème	50 598 410 705
NOV RC	SCI Les Grisons Sainte Sophie	940 339
REUNI RC	Le Saulire Méribel Le Vitoria Antibes SCI Le lien du Sang	27 995 14 674 10 610
<b>TOTAL</b>		<b>3 316 843</b>

### 2.3 Le résultat d'exploitation

L'analyse de compte de résultat d'exploitation du fonds social comprend toutes les activités liées à l'action sociale des institutions sans tenir compte des aspects financiers ni exceptionnels, il s'agit donc du « cœur de métier ».

On y trouve les interventions sociales des institutions, sous toutes leurs formes, les actions de service, les charges de personnel et les charges de fonctionnement de l'action sociale.

	2010	2009 € constants
Dotation d'action sociale	98 680 065	103 970 311
Autres produits d'exploitation	976 063	1 162 429
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	514 358	322 943
Reprises sur amortissements droits de réservation	27 500	65 987
Reprises sur dépréciations des droits de réservation (en cours)	2 184 035	3 240 283
Transfert de charges d'exploitation	16 275	247 582
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>102 398 296</b>	<b>109 009 534</b>
Aides individuelles	30 565 411	34 523 190
Interventions collectives	22 425 267	20 380 985
Actions de service	8 081 648	7 766 530
<b>Charges de gestion courante</b>	<b>37 367 195</b>	<b>37 438 325</b>
Sous traitance intra groupe	20 004 936	20 561 101
Services extérieurs	1 078 140	1 068 208
Impôts taxes et versements assimilés	95 265	59 368
Charges de personnel	-1 536	3 689
Dotations aux amortissements, dépréciations, et provisions	1 533 641	849 300
Dotation aux amortissements des droits de réservation	11 832 586	11 307 189
Dotation aux dépréciations des droits de réservation (en cours)	2 155 319	3 032 176
Autres charges de gestion courante	668 844	557 293
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>98 439 521</b>	<b>100 109 030</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>3 958 775</b>	<b>8 900 505</b>

Le résultat d'exploitation est excédentaire de **3,9 M€** en 2010. Il viendra donc alimenter la réserve d'action sociale sous réserve que les résultats financier et exceptionnel cumulés soient excédentaires également.

Le résultat d'exploitation est en diminution par rapport à 2009, - **55,5 %**. Cela s'explique par la diminution des produits d'exploitation dont la principale ressource est la dotation sociale.

Les interventions sociales sont scindées en « actions mutualisées », « aides individuelles », « interventions collectives » et « actions de service » formant les principales natures d'intervention des institutions dans l'action sociale. Ces interventions sociales seront étudiées dans le détail dans le point 3 de ce rapport.

Dans chaque rubrique des interventions sociales, sont incluses les charges de personnel dédiées à la destination de l'action.

Les charges de gestion courante comprennent l'intégralité des charges de fonctionnement de l'action sociale et les charges de personnel qui ne sont pas rattachées aux interventions sociales c'est à dire le pilotage, le management et les fonctions centrales ainsi que les charges liées aux commissions sociales.

Le poste aides individuelles a diminué de **11,5 %** par rapport à 2009 en euros constants.

Une analyse détaillée des charges de personnel sera proposée dans le point 3.5.2 du rapport, avec notamment la ventilation des effectifs dédiés à l'action sociale en fonction des missions, en distinguant notamment les personnels dédiés aux actions de service.

**Les droits réservés** acquis dans les établissements pour personnes âgées ou handicapées et financés dans l'exercice sont comptabilisés en dotations aux amortissements des droits réservés ou en dépréciations des droits réservés. Ils feront l'objet d'une étude particulière au point 3.4 du rapport.



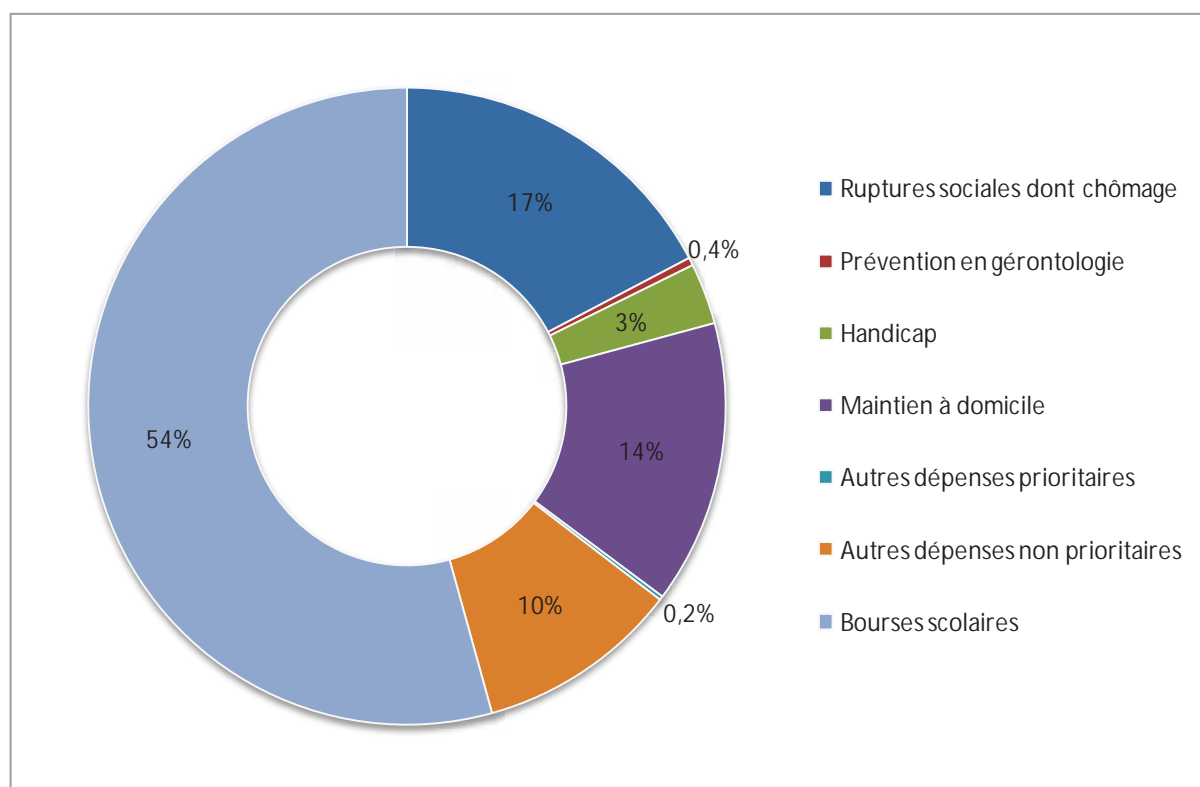
### 3 - Analyse des grandes catégories de dépenses de l'action sociale



## Les principales dépenses du fonds social

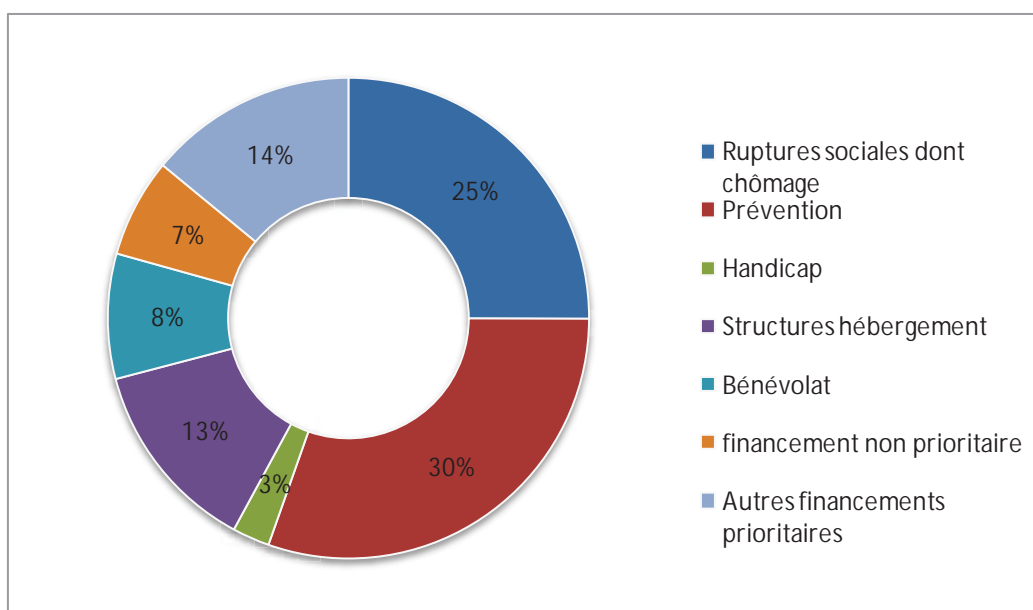
	2010	2009 <i>€ constants</i>
<b>Aides financières individuelles</b> - 12,9 % par rapport à 2009	<b>24,3 M€</b>	<b>27,9 M€</b>
<b>35,4 % d'aides prioritaires</b>	<b>8,6 M€</b>	<b>10,8 M€</b>
dont :		
Prévention (ruptures sociales, chômage, prévention en gérontologie...)	4,3 M€	6,2 M€
Accompagnement perte d'autonomie	4,3 M€	4,6 M€
<b>64,6 % d'aides non prioritaires</b>	<b>15,7 M€</b>	<b>17,2 M€</b>
dont :		
scolarité	13,2 M€	14,6 M€
- 24,1 % par rapport à 2009		

**Répartition des principales aides individuelles (en %)**



	<b>2010</b>	<b>2009</b> <i>€ constants</i>
<b>Financement collectif</b> <b>+ 8,3 % par rapport à 2009</b>	<b>20,8 M€</b>	<b>19,2 M€</b>
dont 93,8 % de financements prioritaires	<b>19,5 M€</b>	<b>17,4 M€</b>

#### Répartition des principaux financements collectifs (en %)

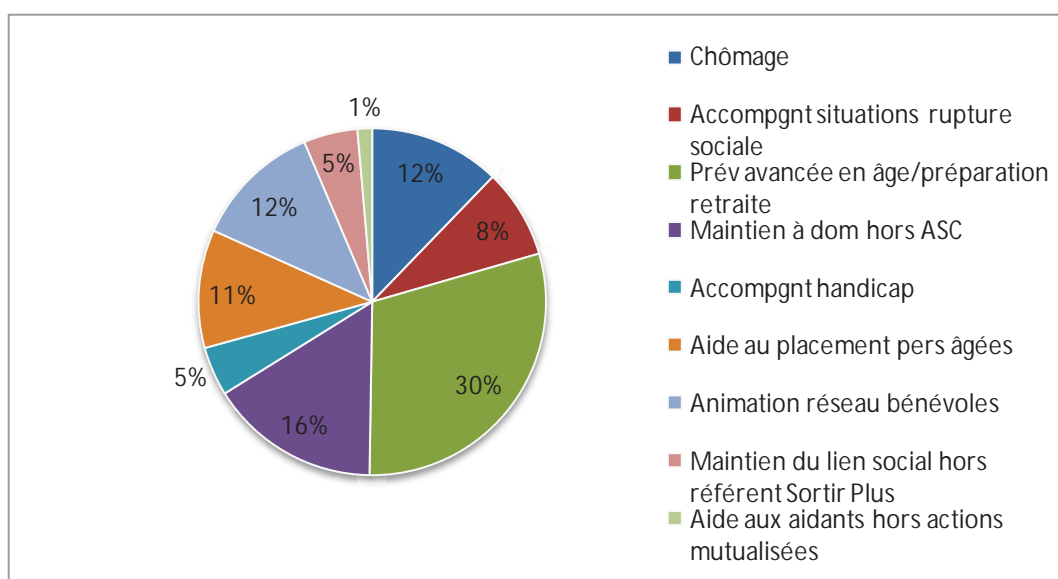


<b>Les investissements en structures collectives personnes âgées ou handicapées</b>	<b>12,6 M€</b>
<b>dont :</b>	
subventions	11,8 M€
prêts	0,8 M€
<b>Nombre de places souscrites en 2010</b> dont 288 places dans des EHPAD	<b>409</b>
<b>Le nombre de places total au 31/12/10</b> (déduction faite des 16 droits réservataires échus en 2010)	<b>7 029</b>
<b>Financement des places en accueil de jours</b>	<b>2 200 jours</b>

<b>Actions de service (mission ECO)</b>	<b>13,2 M€</b>
nombre d'ETP	101,38

<b>Les autres charges de personnel et fonctionnement</b>	<b>24,9 M€</b>
dont Pilotage, Management et Fonctions centrales	11,8 M€
nombre d'ETP	90,76
dont Commissions sociales	1,3 M€
nombre d'ETP	7,5

**Répartition des ETP des actions de service (en %)**



### 3. Analyse des grandes catégories de dépenses de l'action sociale

Les principales dépenses de l'action sociale, rassemblées dans la rubrique « interventions sociales » sont divisées en 4 grandes catégories : les actions mutualisées, les aides individuelles, les financements collectifs et les actions de service.

Depuis 2007, à la demande des instances, il a été retenu que les charges de personnel soient comptabilisées dans les comptes de charges d'interventions sociales auxquelles elles sont rattachées.

#### 3.1 Les aides financières individuelles

**Le poste « aides individuelles », hors charges de personnel**, comprend toute aide financière directement versée à la personne ou à son conjoint (ou à un organisme auprès duquel la personne a une "dette") expressément formalisée par une demande. Une étude de la situation individuelle de la personne est indispensable pour être comptabilisée en aide financière individuelle.

Le montant de ce poste en 2010 s'élève à **24,3 M€**, soit **23,9 % de la dotation sociale**, en diminution de 12 % des dépenses par rapport à 2009.

Le détail des aides individuelles octroyées par les institutions est présenté dans le tableau page suivante.

Les aides individuelles ont été scindées en 3 grandes rubriques :

- la prévention de la perte d'autonomie,
- l'accompagnement de la perte d'autonomie (à domicile ou en structures),
- les aides traditionnelles non prioritaires.

L'analyse distingue les cotisants aidés, des allocataires.

✚ **Les aides traditionnelles non prioritaires** constituent **64,6 % des aides individuelles** et représentent **15,7 M€**. Elles sont en **diminution de 7,4 %** par rapport à 2009. Elles comprennent :

- les bourses scolaires (tous types) : 85 %,
- charges liées à la bonification des prêts consentis sur les fonds des opérations de retraite : 8 %,
- les autres aides non prioritaires : 7 %.

#### Scolarité

Le montant total des bourses attribuées est de **13,2 M€** en 2010. Il est en **baisse de 8,9 %** par rapport à 2009 en euros constants.

Le nombre total de bourses attribuées est de 14 800, il est en **baisse de 18,6 %** par rapport à 2009 (3 385 bourses en moins).

Le montant moyen des bourses a augmenté, il passe de 794 € en 2009 à 892 € en 2010 :

- 873 € pour les bourses cotisants,
- 1 049 € pour les bourses allocataires.

### Autres aides non prioritaires

Elles représentent **2,5 M€** dont 1,8 M€ consacrés aux charges liées aux bonifications des prêts et 0,7 M€ aux aides diverses.

✚ **Les aides financières prioritaires** ont été scindées en trois :

- développer la prévention,
- prolonger l'autonomie à domicile des personnes âgées et handicapées,
- accompagner la perte d'autonomie en établissement pour personnes âgées et handicapées.

Elles représentent **8,6 M€** et **35,4 % des aides individuelles totales**. Elles sont en **baisse** par rapport à 2009 (- 20,4 %).

### Développer la prévention

Ce thème représente **17,6 %** des aides individuelles totales, soit **4,3 M€**, en **baisse de 31 %** par rapport à 2009 notamment en ce qui concerne les bilans de prévention (probablement par transfert sous la forme de financements collectifs). Le plus gros poste concerne les ruptures sociales (**4,2 M€**). Il s'agit des aides financières allouées à des allocataires ou à des cotisants qui ont vécu une situation de rupture sociale entraînant une dégradation de leur situation financière (chômage, deuil, perte de logement...).

Ces situations conduisent à l'étude de dossiers « demande d'intervention sociale » par les professionnels des institutions.

Une étude plus fine des différentes actions prioritaires sera proposée au point 5 du rapport.

### Prolonger l'autonomie à domicile des personnes âgées et handicapées

Elle représente **15 %** des aides individuelles totales, soit **3,6 M€** en **baisse de 20 %** par rapport à 2009. Le plus gros poste concerne l'aide à domicile (hors aide ménagère coordonnée) / Garde à domicile / Tierce personne (**2,1 M€**).

### Accompagner la perte d'autonomie en établissement pour personnes âgées et handicapées

Ce poste représente **0,7 M€** et **2,7 % des aides individuelles totales**. Il est en **baisse de 19,4 %** par rapport à 2009.

Au total, en 2010, les aides individuelles diminuent de manière plus accentuée dans les domaines prioritaires que dans ceux non prioritaires.

✚ **Les charges de personnel dédiées aux aides individuelles** s'élèvent à 6,3 M€ et seront détaillées au point 3.5 du rapport.

Libellé ligne	2 010				2 009				2 010		2 009	
	Cotisants		Allocataires		Cotisants		Allocataires		Total	% du total	Total	% du total
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Montants	aides indiv.	Montants	aides indiv.
Aides financières individuelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%	0	0,00%
<b>DEVELOPPER LA PREVENTION</b>	<b>2 724</b>	<b>4 040 368</b>	<b>3 878</b>	<b>4 529 834</b>	<b>4 039</b>	<b>5 813 982</b>	<b>8 497</b>	<b>5 369 089</b>	<b>8 570 202</b>	<b>17,64%</b>	<b>11 183 071</b>	<b>21,34%</b>
<b>Rupture sociale</b>	<b>2 696</b>	<b>4 019 668</b>	<b>3 794</b>	<b>4 363 658</b>	<b>3 332</b>	<b>4 949 378</b>	<b>3 411</b>	<b>4 003 534</b>	<b>8 383 326</b>	<b>17,26%</b>	<b>8 952 912</b>	<b>17,09%</b>
Accompagnement d'un décès (veuvage, orphelin)...	116	117 844	892	1 605 722	126	118 698	1 364	1 746 720	1 723 566	3,55%	1 865 418	3,56%
Logement / Déménagement	270	348 610	474	389 978	290	497 791	745	683 724	738 588	1,52%	1 181 515	2,26%
Recherche d'emploi (chômage...)	922	1 482 994	8	14 882	2 059	3 002 524	4	9 135	1 497 876	3,08%	3 011 659	5,75%
Entraide / Urgence sociale	1 388	2 070 220	2 420	2 353 076	857	1 330 365	1 298	1 563 955	4 423 296	9,11%	2 894 319	5,52%
<b>Prévention en gérontologie</b>	<b>28</b>	<b>20 700</b>	<b>54</b>	<b>161 900</b>	<b>67</b>	<b>163 347</b>	<b>4 304</b>	<b>620 204</b>	<b>182 600</b>	<b>0,38%</b>	<b>783 551</b>	<b>1,50%</b>
Bilan de prévention / Action d'information / Formation préventive	6	8 478	48	158 698	63	160 627	331	138 219	167 176	0,34%	298 845	0,57%
Préparation à la retraite	22	12 222	6	3 202	0	0	351	70 435	15 424	0,03%	70 435	0,13%
<b>Maintien du lien social</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>30</b>	<b>4 276</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>49</b>	<b>7 582</b>	<b>4 276</b>	<b>0,01%</b>	<b>7 582</b>	<b>0,01%</b>
Activités de maintien du lien social	0	0	30	4 276	0	0	49	7 582	4 276	0,01%	7 582	0,01%
<b>PROLONGER L'AUTONOMIE A DOMICILE DES PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES</b>	<b>1 024</b>	<b>981 308</b>	<b>13 826</b>	<b>6 288 984</b>	<b>254</b>	<b>258 668</b>	<b>16 751</b>	<b>8 285 977</b>	<b>7 270 292</b>	<b>14,97%</b>	<b>8 544 645</b>	<b>16,31%</b>
<b>Maintien à domicile</b>	<b>240</b>	<b>168 806</b>	<b>12 790</b>	<b>5 527 762</b>	<b>244</b>	<b>250 954</b>	<b>15 555</b>	<b>6 656 866</b>	<b>5 696 568</b>	<b>11,73%</b>	<b>6 907 820</b>	<b>13,18%</b>
Aide à domicile (hors aide ménagère coordonnée) / Garde à domicile /Tierce personne	90	42 894	10 374	4 191 864	53	26 993	9 250	3 026 717	4 234 758	8,72%	3 053 710	5,83%
Dépenses d'énergie	96	70 776	778	423 620	0	0	1 140	628 249	494 396	1,02%	628 249	1,20%
Adaptation de l'habitat (non coordonné)	52	55 114	664	652 852	38	65 092	1 916	802 120	707 966	1,46%	867 212	1,66%
Aide technique à domicile	2	22	974	259 426	144	150 435	986	492 144	259 448	0,53%	642 579	1,23%
<b>Accompagner le handicap</b>	<b>754</b>	<b>796 956</b>	<b>776</b>	<b>691 056</b>	<b>639</b>	<b>701 256</b>	<b>733</b>	<b>737 770</b>	<b>1 488 012</b>	<b>3,06%</b>	<b>1 438 026</b>	<b>2,75%</b>
Autonomie des personnes handicapées	676	736 470	644	598 142	465	560 242	568	615 900	1 334 612	2,75%	1 176 142	2,24%
Vacances personnes handicapées	78	60 486	132	92 914	171	133 401	154	101 649	153 400	0,32%	235 050	0,45%
<b>Aide aux aidants</b>	<b>30</b>	<b>15 546</b>	<b>260</b>	<b>70 166</b>	<b>6</b>	<b>4 466</b>	<b>217</b>	<b>129 069</b>	<b>85 712</b>	<b>0,18%</b>	<b>133 535</b>	<b>0,25%</b>
Actions en faveur des aidants	30	15 546	260	70 166	6	4 466	217	129 069	85 712	0,18%	133 535	0,25%
<b>ACCOMPAGNER LA PERTE D'AUTONOMIE EN ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES</b>	<b>8</b>	<b>6 552</b>	<b>690</b>	<b>1 317 564</b>	<b>8</b>	<b>10 861</b>	<b>985</b>	<b>1 512 547</b>	<b>1 324 116</b>	<b>2,73%</b>	<b>1 523 407</b>	<b>2,91%</b>
<b>Structures pour personnes âgées</b>	<b>4</b>	<b>4 752</b>	<b>684</b>	<b>1 310 964</b>	<b>4</b>	<b>3 248</b>	<b>979</b>	<b>1 500 042</b>	<b>1 315 716</b>	<b>2,71%</b>	<b>1 503 290</b>	<b>2,87%</b>
Hébergement permanent en EHPAD	0	0	542	1 172 818	2	2 030	871	1 394 017	1 172 818	2,41%	1 396 047	2,66%
Solution alternative à l'hébergement / Solutions de répit	4	4 752	142	138 146	2	1 218	108	106 025	142 898	0,29%	107 243	0,20%
<b>Structure pour personnes handicapées</b>	<b>4</b>	<b>1 800</b>	<b>6</b>	<b>6 600</b>	<b>4</b>	<b>7 613</b>	<b>6</b>	<b>12 505</b>	<b>8 400</b>	<b>0,02%</b>	<b>20 117</b>	<b>0,04%</b>
Structure d'accueil pour personnes handicapées et handicapées vieillissantes	4	1 800	6	6 600	4	7 613	6	12 505	8 400	0,02%	20 117	0,04%
<b>TOTAL AIDES FINANCIERES INDIVIDUELLES PRIORITAIRES hors charges de</b>	<b>3 756</b>	<b>5 028 228</b>	<b>18 394</b>	<b>12 136 382</b>	<b>4 292</b>	<b>6 072 649</b>	<b>25 247</b>	<b>13 655 067</b>	<b>17 164 610</b>	<b>35,34%</b>	<b>19 727 716</b>	<b>37,65%</b>
<b>AIDES TRADITIONNELLES NON PRIORITAIRES</b>	<b>29 546</b>	<b>26 393 701</b>	<b>5 316</b>	<b>5 016 181</b>	<b>32 484</b>	<b>27 406 859</b>	<b>6 125</b>	<b>5 259 072</b>	<b>31 409 882</b>	<b>64,66%</b>	<b>32 665 930</b>	<b>62,35%</b>
<b>Scolarité</b>	<b>26 500</b>	<b>23 145 675</b>	<b>3 100</b>	<b>3 251 394</b>	<b>29 874</b>	<b>24 452 757</b>	<b>3 396</b>	<b>3 410 364</b>	<b>26 397 069</b>	<b>54,34%</b>	<b>27 863 120</b>	<b>53,18%</b>
Aide à la scolarité / Etudes / Apprentissage	26 500	23 145 675	3 100	3 251 394	29 608	24 169 022	3 348	3 353 270	26 397 069	54,34%	27 522 291	52,53%
<b>Autres dépenses non prioritaires</b>	<b>370</b>	<b>364 872</b>	<b>1 814</b>	<b>1 048 339</b>	<b>599</b>	<b>587 041</b>	<b>2 375</b>	<b>1 401 648</b>	<b>1 413 211</b>	<b>2,91%</b>	<b>1 988 688</b>	<b>3,80%</b>
Vacances	2	256	6	2 480	25	8 098	19	8 136	2 736	0,01%	16 234	0,03%
Aides soins santé	102	86 074	578	405 802	162	106 982	689	459 191	491 876	1,01%	566 173	1,08%
Activités culturelles, activités sociales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%	0	0,00%
Frais d'obsèques	12	10 762	142	95 326	33	35 237	387	332 462	106 088	0,22%	367 699	0,70%
Autres dépenses non prioritaires	254	267 780	1 088	544 731	255	331 586	363	485 171	812 511	1,67%	816 757	1,56%
<b>Prêts</b>	<b>2 676</b>	<b>2 883 154</b>	<b>402</b>	<b>716 448</b>	<b>2 012</b>	<b>2 367 061</b>	<b>353</b>	<b>447 061</b>	<b>3 599 602</b>	<b>7,41%</b>	<b>2 814 122</b>	<b>5,37%</b>
Bonification	2 676	2 883 154	402	716 448	2 010	2 366 779	351	445 492	3 599 602	7,41%	2 812 271	5,37%
<b>TOTAL AIDES FINANCIERES INDIVIDUELLES NON PRIORITAIRES</b>	<b>29 546</b>	<b>26 393 701</b>	<b>5 316</b>	<b>5 016 181</b>	<b>32 484</b>	<b>27 406 859</b>	<b>6 125</b>	<b>5 259 072</b>	<b>31 409 882</b>	<b>64,66%</b>	<b>32 665 930</b>	<b>62,35%</b>
<b>TOTAL AIDES FINANCIERES INDIVIDUELLES</b>	<b>33 302</b>	<b>31 421 929</b>	<b>23 710</b>	<b>17 152 563</b>	<b>36 777</b>	<b>33 479 508</b>	<b>31 372</b>	<b>18 914 138</b>	<b>48 574 492</b>	<b>100,00%</b>	<b>52 393 646</b>	<b>100,00%</b>
<b>Charges de personnel</b>				<b>12 556 330</b>					<b>11 530 390</b>			
<b>Nombre équivalents temps plein</b>			<b>560</b>				<b>100</b>					
<b>TOTAL (aides financières individuelles et charges de personnel)</b>				<b>61 130 822</b>					<b>63 924 036</b>			



### 3.2 Les financements collectifs

**Le poste « financements collectifs », hors charges de personnel**, recouvre toute somme versée à un organisme avec ou sans contrepartie de service (convention de service), le financement d'une action n'entrant pas dans le champ des actions inter institution (actions mutualisées) et les sommes versées pour le financement des travaux de construction ou de rénovation des établissements médico-sociaux et sanitaires, hors parc vacances, dont les institutions sont propriétaires (au travers d'associations, de SCI, etc.).

En 2010, on distingue pour les établissements pour personnes âgées et handicapées, les hébergements – propriétés Agirc-Arrco, des hébergements non propriétés Agirc-Arrco.

Dans cette rubrique entre également le financement des organismes auxquels sont sous traités l'étude de dossiers individuels ou le financement des plateformes ECO ou autres prestataires de services (lorsque le personnel est extérieur à l'IRC donc non comptabilisé en ETP dans le FS).

Le montant des financements collectifs s'élève à **20,8 M€** en 2010, soit **20,5 % de la dotation sociale**. Il est en **hausse de 10 %**.

L'organisation des informations recueillies, comme le montre le tableau page suivante, est la même que pour les aides financières individuelles et reprend le cadre prioritaire :

- développer la prévention,
- prolonger l'autonomie à domicile des personnes âgées et handicapées,
- accompagner la perte d'autonomie en établissement pour personnes âgées et handicapées,
- bénévolat,
- prestations externalisées – domaines prioritaires : financement de prestations assurées par un tiers pour le compte de l'institution et relevant des domaines prioritaires (plateforme ECO, Ecoute Alzheimer...), il s'agit d'un nouveau poste distinct depuis 2010,
- financement collectif non prioritaire.

Les financements collectifs du **champ prioritaire** représentent **93 %** de l'ensemble de ces financements. Parmi ces financements, le premier poste est la prévention 63,9 %, puis l'accompagnement de la perte d'autonomie 13,3 %, avec principalement l'accompagnement en structures d'hébergement pour personnes âgées pour 12,2 %.

La prévention en gérontologie et les situations de rupture sociale sont les postes les plus importants pour un montant de 11,5 M€(respectivement 6,3 et 5,2 M€).

La prévention en gérontologie concerne notamment le financement des centres de prévention au nombre de 10 en 2010 (création du centre de prévention PREVENLYS piloté par VAUBAN-HUMANIS), les actions de préparation à la retraite et les journées d'information sur la prévention. La progression de ce poste est de **15 % par rapport à 2009**.

Les situations de rupture sociale (+ 11 % en 2010) concernent principalement le soutien des chômeurs cadres en grande difficulté (y compris le partenariat avec l'APEC de 2 M€).

L'accompagnement de la perte d'autonomie concerne le soutien aux organismes extérieurs dans le domaine du maintien à domicile pour un montant de 1,7 M€ en augmentation de 80,5 % par rapport à 2009 et les subventions allouées aux structures d'hébergement ou d'accueil pour les personnes âgées pour 2,6 M€ en **baisse de 20 %** par rapport à 2009.

Cette deuxième rubrique concerne les subventions allouées aux établissements du parc propriété (pour travaux par exemple) et aux établissements du parc réservataire hors réservation de lits (ces dernières étant comptabilisées en dotations aux amortissements et en dépréciations d'immobilisations incorporelles comme indiqué au point 3.4).

- ✚ **Les charges de personnel dédiées aux financements collectifs** s'élèvent à 1,6 M€ et seront détaillées au point 3.5 du rapport.

Ligne	2010	2009	% du total des financements collectifs	% du total des financements collectifs
<b>Financement collectif prioritaire</b>				
<b>DEVELOPPER LA PREVENTION</b>	<b>12 426 430</b>	<b>11 595 657</b>	<b>59,62%</b>	<b>60,56%</b>
<b>Rupture sociale</b>	<b>5 210 134</b>	<b>4 693 233</b>	<b>25,00%</b>	<b>24,51%</b>
Accompagnement d'un décès (veuvage, orphelin)..	297 088	349 128	1,43%	1,82%
Recherche d'emploi (chômage)..	4 913 046	4 344 105	23,57%	22,69%
<b>Prévention en gérontologie</b>	<b>6 306 922</b>	<b>5 484 495</b>	<b>30,26%</b>	<b>28,64%</b>
Bilan de prévention / Financement des centres de prévention	3 581 967	3 079 644	17,19%	16,08%
Action d'information / Formation préventive liée à l'avancée en âge	1 114 057	866 301	5,35%	4,52%
Préparation à la retraite	1 462 305	1 181 099	7,02%	6,17%
Soutien à la recherche et développement	148 593	357 452	0,71%	1,87%
<b>Maintien du lien social</b>	<b>909 374</b>	<b>1 112 657</b>	<b>4,36%</b>	<b>5,81%</b>
Activités de maintien du lien social	909 374	1 112 657	4,36%	5,81%
<b>PROLONGER L'AUTONOMIE A DOMICILE DES PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES</b>	<b>2 535 819</b>	<b>4 319 294</b>	<b>12,17%</b>	<b>22,56%</b>
<b>Maintien à domicile des personnes âgées</b>	<b>1 692 774</b>	<b>937 598</b>	<b>8,12%</b>	<b>4,90%</b>
Aide à domicile (hors aide ménagère coordonnée), garde à domicile, tierce personne,...	948 115	427 555	4,55%	2,23%
Aides techniques à domicile	744 659	308 413	3,57%	1,61%
<b>Accompagner le handicap</b>	<b>525 661</b>	<b>305 272</b>	<b>2,52%</b>	<b>1,59%</b>
Autonomie des personnes handicapées	512 307	257 984	2,46%	1,35%
Vacances personnes handicapées	13 354	40 774	0,06%	0,21%
<b>Aide aux aidants</b>	<b>317 383</b>	<b>399 155</b>	<b>1,52%</b>	<b>2,08%</b>
Actions en faveur des aidants	317 383	399 155	1,52%	2,08%
<b>ACCOMPAGNER LA PERTE D'AUTONOMIE EN ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES</b>	<b>2 586 037</b>	<b>2 989 057</b>	<b>12,41%</b>	<b>15,61%</b>
<b>Structures pour personnes âgées</b>	<b>2 383 060</b>	<b>2 982 541</b>	<b>11,43%</b>	<b>15,58%</b>
Hébergement permanent ou temporaire - propriétés Agirc-Arrco	421 421		2,02%	0,00%
Hébergement permanent ou temporaire en EHPAD - hors propriétés Agirc-Arrco	1 961 639		9,41%	0,00%
<b>Structures pour personnes handicapées</b>	<b>202 977</b>	<b>6 516</b>	<b>0,97%</b>	<b>0,03%</b>
Structures pour personnes handicapées - propriétés Agirc-Arrco	41 353		0,20%	0,00%
Structures pour personnes handicapées / personnes handicapées vieillissantes - hors propriétés Agirc-Arrco	161 624		0,78%	0,00%
<b>BENEVOLAT</b>	<b>1 742 925</b>	<b>1 452 193</b>	<b>8,36%</b>	<b>7,58%</b>
<b>PRESTATIONS EXTERNALISEES - DOMAINES PRIORITAIRES</b>	<b>150 987</b>		<b>0,72%</b>	<b>0,00%</b>
<b>TOTAL FINANCEMENT COLLECTIF PRIORITAIRE hors charges de personnel</b>	<b>19 442 197</b>		<b>93,29%</b>	<b>0,00%</b>
<b>Financement collectif non prioritaire (hors charges de personnel)</b>				
<b>FINANCEMENT COLLECTIF NON PRIORITAIRE</b>	<b>1 382 577</b>	<b>1 779 460</b>	<b>6,63%</b>	<b>9,29%</b>
Autre bénévolat	3 000	11 165	0,01%	0,06%
Vacances	863 642	997 309	4,14%	5,21%
Activités culturelles, activités sociales	196 081	287 641	0,94%	1,50%
Prix / Innovation sociale	51 022	44 353	0,24%	0,23%
Autres dépenses non prioritaires	268 832	438 993	1,29%	2,29%
<b>PRESTATIONS EXTERNALISEES - DOMAINES NON PRIORITAIRES</b>	<b>16 928</b>		<b>0,08%</b>	<b>0,00%</b>
<b>TOTAL FINANCEMENT COLLECTIF NON PRIORITAIRE hors charges de personnel</b>	<b>1 399 505</b>		<b>6,71%</b>	<b>0,00%</b>
<b>TOTAL FINANCEMENT COLLECTIF (hors charges de personnel)</b>	<b>20 841 702</b>	<b>19 147 585</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>
<b>Nombre d'équivalents temps plein</b>	<b>63</b>	<b>12</b>		
<b>Charges de personnel</b>	<b>1 583 565</b>	<b>1 233 400</b>		
<b>TOTAL (Financement collectif et charges de personnel)</b>	<b>22 425 267</b>	<b>20 380 985</b>		

### 3.3 Les actions mutualisées

**Les actions mutualisées** sont constituées d'actions portées par une ou plusieurs institutions au profit de l'ensemble des institutions sur des missions prédéfinies avec les fédérations. Elles peuvent prétendre à un financement mutualisé total ou partiel. La liste des actions mutualisées est limitative.

En 2010, des actions mutualisées supplémentaires ont vu le jour : l'étude sur les nouvelles technologies, la prestation de conseil en ergothérapie et la prestation d'aide à domicile d'urgence. En 2010, 16 comités ont été labellisés (2 de plus qu'en 2009), couvrant 21 régions administratives.

	2010	2009 € constants	% 2010
<b>ACTIONS INTER INSTITUTIONS hors charges de personnel</b>	<b>435 692</b>	<b>262 062</b>	<b>100,0%</b>
Nouvelle technologie	0	0	
Prestation conseil à domicile en ergothérapie	0	0	
Prestation d'aide à domicile d'urgence	0	0	
Sortir plus	370 738	217 962	85,1%
Aidants	4 423	9 593	1,0%
<b>Réseau CRCAS labellisé</b>	<b>60 531</b>	<b>34 507</b>	<b>13,9%</b>
Prévention	41 327	29 634	9,5%
Aidants	19 204	4 873	4,4%
Pilotage	0	0	
<b>Nombre d'équivalents temps plein</b>	<b>15</b>	<b>30</b>	
<b>Charges de personnel</b>	<b>1 982 994</b>	<b>2 256 059</b>	
<b>Total (actions mutualisées et charges de personnel)</b>	<b>2 418 685</b>	<b>2 518 121</b>	

Si l'on étudie l'action des comités régionaux de coordination de l'action sociale (CRCAS) pour les régimes Agirc et Arrco, l'enveloppe totale à leur disposition s'élève à 700 K€ répartis en forfait de pilotage et enveloppe plan d'actions soit en moyenne par comité 43 750 €

L'enveloppe Agirc s'élève à 312 K€ soit 45 % de quote-part des budgets des comités régionaux. En 2010, la dépense s'élève à 61 K€ L'enveloppe est donc consommée à hauteur de 19,5 %. Il s'agit donc probablement du non respect de la proportion d'imputation comptable.

Les autres actions mutualisées concernent la quote-part Agirc (de 10 %) du transport accompagné « sortir plus », les actions mutualisées concernant l'aide aux aidants, la mise à jour de la BDS, le suivi des droits réservataires, la procédure de financement des EHPAD, le pilotage des propriétés.

Le transport accompagné a continué de se développer en 2010 avec une progression de 70 % par rapport à 2009. Cette progression s'explique principalement par l'ouverture du service dans 15 nouveaux départements et la montée en charge des départements déjà couverts en 2009.

 **Ces charges de personnel dédiées aux actions mutualisées d'un montant de 2 M€** seront détaillées au point 3.5 du rapport.

### 3.4 Les investissements consentis par les institutions dans les établissements pour personnes âgées ou handicapées

Les investissements consentis par les institutions prennent deux formes : subvention ou prêt.

Trois études distinctes sont opérées :

- une étude basée sur les données comptables qui permettent de connaître le montant des prêts ou des subventions **versés** dans l'année de référence par les institutions, aux projets de création ou de restructuration d'établissements pour personnes âgées dépendantes ou pour personnes handicapées. Ces sommes versées aux établissements se font souvent plusieurs

mois après la date de décision des instances des institutions. Ces montants ne permettent pas de tirer de conclusion sur les engagements des institutions dans l'année de référence. Aussi, l'étude est complétée par :

- une étude statistique à partir d'une base commune à toutes les institutions qui recense **les places validées dans l'année par les instances des institutions**, ce nombre ne sera donc pas lié au montant indiqué précédemment,
- le stock des droits de réservation acquis dans les établissements au 31 décembre de l'exercice référencé sur la base de données sociale (BDS), sachant que l'entrée sur la BDS est conditionnée à la signature par l'institution de la convention de financement. Cela signifie que les places validées dans l'étude statistique sont à 99 % enregistrées dans la BDS. Mais il convient de prévoir des décalages liés aux dates de signature des conventions notamment.

En ce qui concerne les décisions prises en 2010, deux traitements sont possibles :

- une partie du financement a été versée dans l'année, la subvention est enregistrée comme immobilisation en cours pour le montant versé,
- aucun financement n'est versé, la subvention est enregistrée pour son montant total dans les engagements hors bilan vus au point 1.4. Elle est inscrite dans le poste « Aides et subventions accordées non versées ».

Le montant total des **subventions versées en 2010** s'élève à **11,8 M€ en légère hausse de 8,2 %, soit 11,6 % de la dotation sociale**. Ces subventions permettent d'acquérir des droits réservataires, c'est-à-dire la possibilité de présenter des candidats de manière prioritaire lorsqu'une place est vacante dans un établissement.

Ces droits réservataires peuvent également être acquis en contrepartie de prêts dont les taux d'intérêts n'excèdent pas 2 %. Le montant des **prêts** octroyés en 2010 s'élève à **0,8 M€**. Trois institutions ont recours à ce mode de financement mais sans exclusivité.

L'effort total est donc de **12,6 M€**

L'étude statistique montre que les institutions ont donné leur accord en 2010 pour financer **288 places en EHPAD**, contre 358 en 2009, et **121 places en établissements pour personnes handicapées**, contre 118 en 2009.

Selon la base de données sociales, le stock des droits réservataires au 31 décembre 2010 est de 5 783 dans les établissements pour personnes âgées et de 1 246 dans les établissements pour personnes handicapées, sachant que dans l'année, 16 droits sont arrivés à échéance dans les établissements pour personnes âgées, donc déduits du stock.

Il est à noter qu'en 2010, les institutions Agirc ont pris des engagements à hauteur de 122 397 € environ pour le financement de places d'accueil de jours (pour la réservation de jours), effort consenti dans le cadre des solutions de répit destinées aux aidants.

Le tableau ci-dessous synthétise l'effort consenti par les institutions dans le domaine de l'hébergement.

<b>AGIRC 2010</b>		
<b>Décision des conseils d'administration</b>	<b>Nombre</b>	<b>Montant</b>
Personnes âgées	288 places	5 954 536 €
Personnes handicapées	121 places	2 594 045 €
Accueil de jour	2 200 jours	122 397 €
<b>TOTAL engagements</b>		<b>8 670 978 €</b>
<b>Montants comptabilisés (prêts et subventions)</b>		<b>12 587 053 €</b>

### **3.5 Le fonctionnement de l'action sociale et les actions de service**

L'analyse de ces postes se fait à partir de deux sources principales :

- un recueil auprès des directions de l'action sociale pour connaître le nombre de salariés en équivalent temps plein (ETP) dédiés à l'action sociale. Les ETP sont répartis en fonction des activités principales décrites ci-après,
- les charges de personnel et de fonctionnement des institutions sont comptabilisées dans les comptes d'association ou de GIE de moyens des groupes de protection sociale. Aussi, dans les fonds sociaux ces charges de personnel et de fonctionnement apparaissent en charges de sous-traitance.

A la demande des instances, il a été retenu que ces charges de personnel seraient, à partir de 2007, réintégréées dans les comptes des interventions sociales auxquelles elles se rattachent (comptes 603 110 actions mutualisées, 603 120 aides individuelles, 603 130 interventions collectives, 603 140 actions de service).

#### **3.5.1 Les effectifs**

En premier lieu, il a été demandé aux directions de l'action sociale d'opérer la répartition de leur personnel en ETP selon les missions assurées dans les différents champs de l'action sociale identifiés à ce jour.

La structure des ETP pour l'action sociale du régime Agirc en 2010 se présente ainsi :

	ETP > 0,10 selon activité
Aides individuelles prioritaires	53,82
Aides individuelles non prioritaires	13,03
Prêt	13,04
Chômage	12,38
Accompngnt situations rupture sociale	8,43
Prév avancée en âge/préparation retraite	30,14
Maintien à dom hors ASC	16,10
Accompngnt handicap	4,63
Aide au placement pers âgées	11,17
Animation réseau bénévoles	12,06
Maintien du lien social hors référent Sortir Plus	5,09
Aide aux aidants hors actions mutualisées	1,38
Investist et financt collectif prioritaires hors procédure EHPAD	14,49
Investist et financt collect handicap	3,45
Investist et financt collec non prioritaires	2,60
Maintien à domicile ASC	0,11
Référent nouvelle technologie	0,20
Référent prestation conseil à dom en ergothérapie	0,00
Référent prestation aide à dom d'urgence	0,00
Comités EHPAD	6,53
Suivi des droits réservataires	4,87
Pilotage propriétés	5,87
Référent Sortir Plus	3,81
Pilotage réseau CRCAS labellisé	1,83
Aide aux aidants hors CRCAS	2,59
Pilotage / Management / Fonctions centrales	90,76
Commissions sociales	7,50
<b>Total ETP à calculer</b>	<b>325,69</b>

Sous total ETP Aides individuelles	79,89
Sous total ETP Actions de service	101,38
Sous total ETP investissement et financements collectifs	20,54
Sous total ETP Actions mutualisées	25,81
<b>Total ETP charges d'exploitation</b>	<b>227,62</b>
Sous total ETP charges de gestion courante	98,26
<b>Total ETP</b>	<b>325,88</b>

L'effectif total en 2010 est constitué de **325,88 ETP**, en **augmentation par rapport à 2009 de 0,5 %**.

Les ETP chargés des actions mutualisées définies précédemment au point 3.3, sont au nombre de **25,81** correspondant à **7,9 %** des ETP totaux, en diminution de 7,8 % par rapport à 2009.

Dans les autres domaines prioritaires, il est à noter que **17,94 ETP**, soit **5,5 %**, en **augmentation de 43 % par rapport à 2009**, étudient les dossiers d'investissement et de financement collectif dans les domaines du handicap et dans tout autre domaine hors procédure EHPAD déjà comptabilisée dans les actions mutualisées. **79,89 ETP** se consacrent à l'étude des demandes d'aide financière individuelle dans les domaines prioritaires, soit **24,5 %** du total, en augmentation par rapport à 2009 de 51,8 %.

Ont été retenus comme non prioritaires les ETP dédiés aux aides individuelles non prioritaires (bourses d'études, ...), aux financements collectifs et investissements non prioritaires et aux prêts individuels : **28,7 ETP**, soit **8,8 % du total**, en **diminution de 9,2 %**.

En 2010, **7,5 ETP** sont chargés de l'organisation et de la tenue des commissions sociales ou aux formations proposées aux administrateurs dans le domaine de l'action sociale.

Enfin, apparaissent les ETP concernant les postes de management (toutes directions des groupes : régionales, technique, générale...), de pilotage et des fonctions centrales qui représentent **90,76 ETP**, soit **27,9 %** de l'effectif total et en baisse de 5,3 %.

Au total, les effectifs, hors actions de service, représentent **224,5 ETP**. Ils sont en diminution de 2,2 % par rapport à 2009.

### **3.5.2 Les actions de service**

Les actions de services se définissent comme **les interventions à caractère individuel ou collectif, nécessitant une expertise métier par les professionnels sociaux de l'institution et ayant une réelle valeur ajoutée pour les personnes (écoute, conseil, orientation), qu'il y ait ou non une aide financière allouée.**

Elles ne prennent pas en compte les subventions versées à des associations créées à l'initiative d'institutions pour ces missions. En effet, ces subventions seront comptabilisées dans les financements collectifs.

Les actions de service se déclinent autour de différents thèmes mentionnés dans le tableau ci-dessus : chômage, accompagnement situations rupture sociale, prévention avancée en âge /préparation retraite, maintien à domicile hors ASC, accompagnement handicap, aide au placement personnes âgées, animation réseau bénévoles, maintien du lien social hors référent « Sortir Plus », aide aux aidants hors actions mutualisées.

En 2010, les personnels dédiés à ces actions sont au nombre de **101,38 ETP** soit **31,1 %** des ETP totaux. Ils sont en augmentation de 7,2 % par rapport à 2009.

Les actions de service représentent 13,2 M€ en 2010.

### **3.5.3 Les charges de personnel, de fonctionnement et les frais spécifiques**

Le tableau page suivante synthétise le montant des charges de personnel associées aux différentes catégories d'ETP définies dans le point précédent et les charges de fonctionnement associées, avec une distinction faite pour les dépenses liées aux commissions sociales, nommées frais spécifiques.

Les charges de personnel liées aux interventions sociales sont enregistrées dans les comptes des interventions auxquelles elles se rattachent. Ainsi, comme il a été rappelé précédemment, toutes les charges de personnel des actions mutualisées, des aides individuelles, des financements collectifs et

des actions de service, correspondant à **227,62 ETP et à 69,8 % des ETP totaux**, sont incluses dans le compte de résultat dans la rubrique « interventions sociales ».

Les charges de personnel liées aux missions de management, de pilotage et des fonctions centrales ayant une vocation transversale ne sont pas retenues dans les interventions sociales, ainsi que celles relatives à la gestion des commissions sociales. Elles restent comptabilisées dans les charges de gestion courante.

Enfin, la totalité des charges de fonctionnement est comptabilisée dans les charges de gestion courante, qui diminuent de 1,3 % par rapport à 2009.

**Ainsi, le montant total des charges de personnel, de fonctionnement et les frais spécifiques est égal à 42,8 M€ et se répartit comme suit :**

	<b>Montant</b>	<b>%</b>
<b>Charges de personnel</b>	<b>26,9</b>	
Charges de personnel des interventions sociales*	18,8	70 %
Charges de personnel de gestion courante	8,1	30 %
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>15,6</b>	
<b>Frais spécifiques</b>	<b>0,3</b>	

\*répartis selon type d'action

En 2010, les charges de personnel et de fonctionnement sont en augmentation de 1,3 % par rapport à celles de 2009, en euros constants.

Les charges de personnel, de fonctionnement ainsi que les frais spécifiques représentent 23,8 % par rapport aux charges d'exploitation.



## Charges de personnel, charges de fonctionnement et actions de services - Agirc 2010

	ETP >0,10 dans TISIF	Charges de personnel C1	Charges de fonctionnement C2	Frais spécifiques C4	Total C1+C2+C4
Aides individuelles prioritaires (1)	53,82	4 438 027	2 574 954		7 012 981
Aides individuelles non prioritaires (2)	13,03	1 074 461	623 405		1 697 866
Prêt (3)	13,04	1 075 286	623 883		1 699 169
Chômage (4)	12,38	1 020 862	592 306		1 613 168
Accompngnt situations rupture sociale (5)	8,43	695 142	403 323		1 098 466
Prév avancée en âge/préparation retraite (6)	30,14	2 485 361	1 442 012		3 927 373
Maintien à dom hors ASC (7)	16,10	1 327 615	770 285		2 097 900
Accompngnt handicap (8)	4,63	381 792	221 517		603 309
Aide au placement pers âgées (9)	11,17	921 084	534 415		1 455 500
Animation réseau bénévoles (10)	12,06	994 474	576 996		1 571 471
Maintien du lien social hors référent Sortir Plus (11)	5,09	419 724	243 525		663 249
Aide aux aidants hors actions mutualisées (12)	1,38	113 796	66 024		179 820
Investist et financt collectif prioritaires hors procédure EHPAD (13)	14,49	1 194 853	693 257		1 888 110
Investist et financt collect handicap (14)	3,45	284 489	165 061		449 550
Investist et financt collec non prioritaires (15)	2,60	214 397	124 394		338 791
Maintien à domicile ASC (16)	0,11	9 071	5 263		14 333
Référent nouvelle technologie (17)	0,20	16 492	9 569		26 061
Référent prestation conseil à dom en ergothérapie (18)	0,00	0	0		0
Référent prestation aide à dom d'urgence (19)	0,00	0	0		0
Comités EHPAD (20)	6,53	538 467	312 420		850 887
Suivi des droits réservataires (21)	4,87	401 583	232 999		634 582
Pilotage propriétés (22)	5,87	484 043	280 843		764 887
Référent Sortir Plus (23)	3,81	314 175	182 285		496 460
Pilotage réseau CRCAS labellisé (24)	1,83	150 903	87 554		238 457
Aide aux aidants hors CRCAS (25)	2,59	213 573	123 915		337 488
Pilotage / Management / Fonctions centrales (26)	90,76	7 484 119	4 342 304		11 826 424
Commissions sociales (27)	7,50	618 454	358 829	341 528	1 318 811
Total ETP à calculer (28)	<b>325,69</b>	26 856 576	15 582 250	<b>341 528</b>	<b>42 780 354</b>
Charges de personnel		26 856 576,43			
Charges de fonctionnement (hors charges exceptionnelles)		15 582 250,00			
Frais spécifiques (administrateurs et commissions sociales)		341 528,00			



## 4 - Les prêts individuels



## Les prêts individuels

### Sur le fonds technique

#### **Prêts au logement en cours au 31/12/10 :**

18 108 prêts **130 M€**

**Nombre de prêts accordés en 2010 :** **1 769**  
- 1 % par rapport à 2009

**Montant total attribué** **24,5 M€**

**Montant moyen du prêt** **13 858 €**  
+ 3,9 % par rapport à 2009



## 4. Les prêts individuels

### 4.1 Les prêts individuels sur le fonds social

Les institutions peuvent dans le cadre de l'étude de dossiers de demande d'aides individuelles proposer aux allocataires ou aux cotisants des prêts à taux préférentiel.

Par ailleurs, apparaissent en aides financières individuelles, des dépenses effectuées pour des prêts : **1,4 M€** Ce montant comprend presque totalement la bonification des prêts au logement consentis sur le fonds des opérations de retraite, c'est-à-dire la prise en charge des intérêts, donc appliqués à taux réduit par rapport au taux diffusé par instruction périodiquement.

### 4.2 Les prêts individuels au logement sur le fonds des opérations de retraite

Les institutions du régime peuvent consentir des prêts à leurs ressortissants en utilisant des fonds provenant de la réserve du fonds technique. A noter : la suppression, début 2011, des possibilités d'octroi de prêts au logement à partir des réserves techniques avec un délai de transition laissé à l'appréciation des institutions (instruction Agirc-Arrco-2011-5-DF). Dans ce contexte, il est à prévoir une diminution importante de ce poste en 2011 et une suppression de celui-ci en 2012.

Les conditions d'octroi des prêts sont réglementées par la circulaire 4695/SOC du 18 juin 1996 et ses compléments et la circulaire Agirc-Arrco 2003-14-DAS du 27 octobre 2003 qui précise les modalités de fixation du taux et les modalités d'indexation de ce taux sur les OAT à 7 ans, son ajustement trimestriel possible et la majoration de 0,15 point au titre des impayés.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, le taux minimum des prêts individuels au logement était de 3,23 % (majoration de 0,15 point incluse).

2010	NOMBRE	MONTANT
<b>Prêts individuels au logement</b>		
Prêts en cours au 31 décembre de l'exercice précédent	<b>18 108</b>	<b>130 037 137</b>
Cotisants	17 015	125 327 117
Retraités	1 093	4 710 020
Prêts accordés au cours de l'exercice	<b>1 769</b>	<b>24 514 759</b>
Cotisants	1 664	23 732 619
Retraités	105	782 140
Prêts remboursés au cours de l'exercice	<b>4 640</b>	<b>26 693 480</b>
Cotisants	4 433	25 439 083
Retraités	207	1 254 397
<b>Prêts en cours au 31 décembre de l'exercice</b>	<b>15 237</b>	<b>127 858 416</b>
Cotisants	14 246	123 620 653
Retraités	991	4 237 763
<b>Participants débiteurs</b>	<b>79</b>	<b>318 334</b>
Cotisants	63	269 832
Retraités	16	48 502

A fin 2010, l'encours des prêts individuels au logement s'élève à **127,9 M€**

Il concerne **15 237 prêts en cours** : 93,5 % consentis à des actifs et 6,5 % à des allocataires.

Dans l'année, 1 769 nouveaux prêts ont été consentis : 94 % en faveur des actifs et 6 % en faveur des retraités. Le nombre de bénéficiaires diminue par rapport à 2009 de 1 %. Plusieurs institutions ont externalisé la gestion de ces prêts auprès d'organismes conventionnés.

Le montant moyen du prêt est de 13 858 € en augmentation de 3,9 % par rapport à 2009.

Le nombre de participants débiteurs représente 0,5 % des prêts en cours au 31 décembre 2010 et le montant des débits constitue 0,2 % de l'encours total des prêts. Ces sommes sont couvertes par la majoration de taux de 0,15 points depuis 2003.

Il faut également préciser le montant des charges de personnel liées à la gestion en interne des prêts : **13,04 ETP** y sont dédiés pour un montant **1,6 M€** (incluant les charges de fonctionnement), en hausse de 14,3% par rapport à 2009, après plusieurs années de réduction significative.



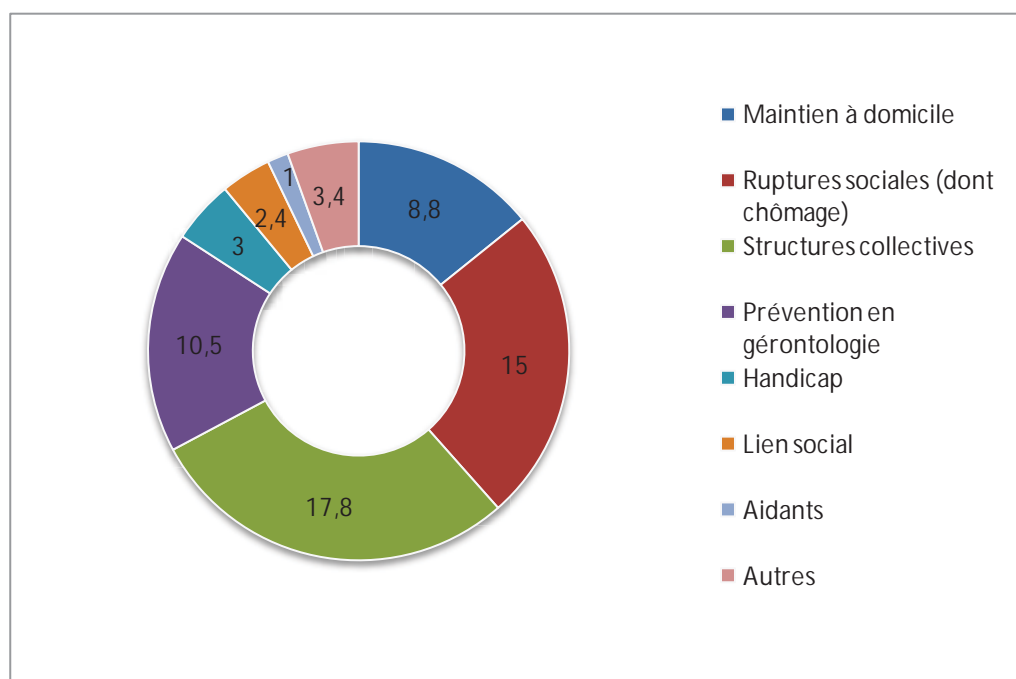
## 5 - Bilan des orientations sociales prioritaires



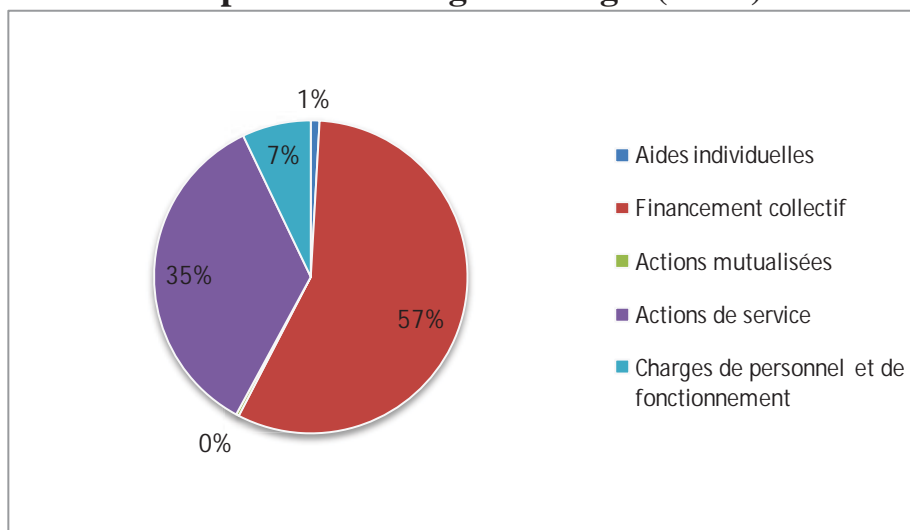
## Les orientations prioritaires

	2010	2009 <i>€ constants</i>
<b>Dépenses consacrées aux orientations prioritaires</b> (incluant les charges de personnel et les actions de service)	<b>65,6 M€</b>	<b>63,3 M€</b>
<b>% de la dotation sociale</b>	<b>64 %</b>	<b>61%</b>
dont :		
Maintien à domicile	8,8 M€	9,1 M€
Ruptures sociales (dont chômage)	15,0 M€	15,2 M€
Structures collectives	17,8 M€	17,1 M€
Prévention	10,5 M€	10,2 M€
Handicap	3,0 M€	5,3 M€
Lien social	2,4 M€	2,3 M€
Autres (dont les aidants 1 M€)	4,4 M€	3,9 M€

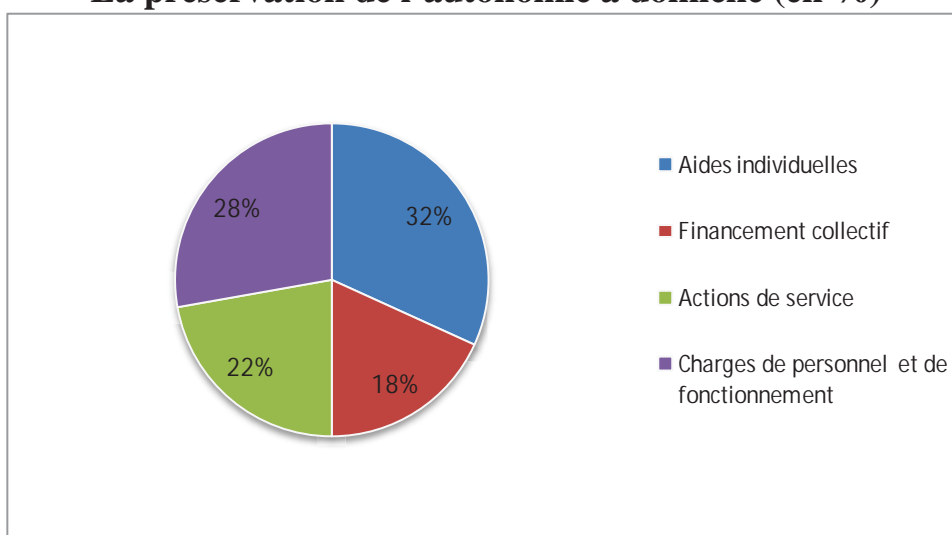
### Répartition en millions d'euros



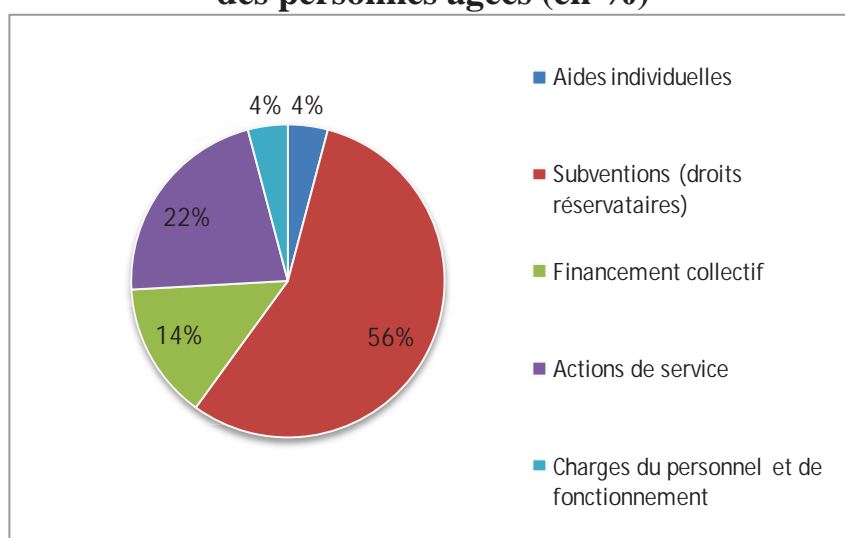
### La prévention en gérontologie (en %)



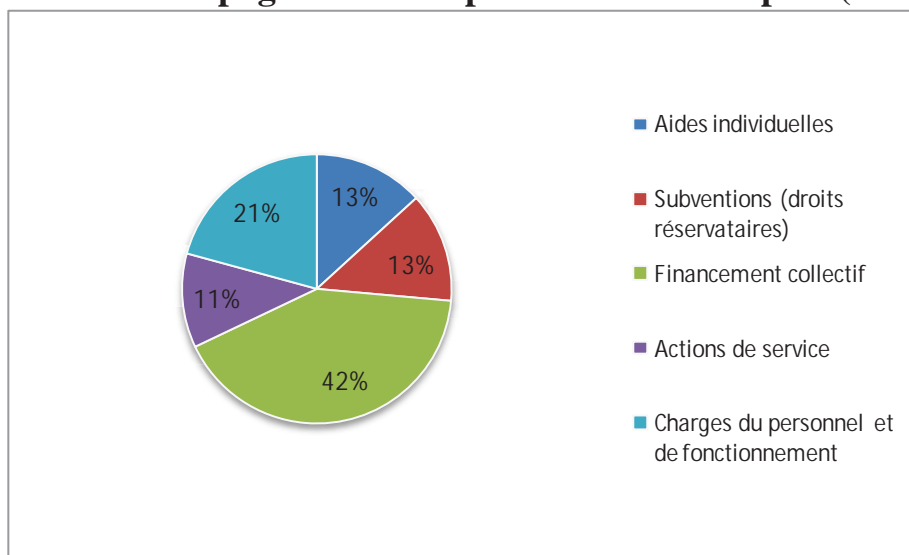
### La préservation de l'autonomie à domicile (en %)



### L'accompagnement en structures collectives des personnes âgées (en %)



## L'accompagnement des personnes handicapées (en %)



## 5. Bilan des orientations sociales prioritaires

Les orientations prioritaires de l'action sociale ont été définies par les instances de l'Agirc et de l'Arrco pour la période 2009-2013. « L'environnement démographique, sociologique et législatif de la politique sociale en direction des personnes âgées connaît des transformations significatives qui nécessitent de clarifier et de rendre visible le positionnement des acteurs complémentaires » (*cf. extrait introduction des orientations prioritaires*).

Il est apparu nécessaire de cibler, préférentiellement, compte tenu des enjeux identifiés, les axes stratégiques suivants :

- développer la prévention,
- prolonger l'autonomie à domicile des personnes âgées ou des personnes handicapées,
- accompagner la perte d'autonomie des personnes âgées ou des personnes handicapées.

A ces axes principaux s'ajoute le soutien aux personnes en difficulté, en situation de rupture sociale notamment.

S'agissant de cette dernière orientation pour les établissements en propriété, le plan médico-social et sanitaire 2008-2013 est en cours de mise en œuvre, 2010 correspond à la troisième année.

L'année 2010 est aussi celle qui a vu la mise en œuvre, dans les premières phases d'expérimentation, des actions du plan domicile.

Afin de mesurer l'effort des institutions dans ces différents domaines prioritaires de l'action sociale, il a été tenu compte des dépenses suivantes :

- les aides financières directes accordées aux personnes (aides financières individuelles) : en diminution de 19 % par rapport à 2009,
- les financements accordés aux organismes œuvrant dans ces différents domaines (financements collectifs) en hausse de 13,6 %,
- les subventions accordées en contrepartie de droits réservataires dans les établissements : en 2010, l'augmentation constatée en 2009 se poursuit,
- les frais liés aux actions mutualisées mises en place sont en hausse de 69 %,
- les actions de service qui progressent de 9 %,
- les charges de personnel et de fonctionnement rattachées à toutes les actions ci-dessus qui évoluent différemment en fonction de la nature de l'aide, avec une augmentation des ETP totaux de 0,5 %.

Le tableau en page suivante montre que le montant global des dépenses liées aux orientations prioritaires s'élève en 2010 à **65,6 M€**, soit **64 % de la dotation sociale**. Le montant 2009 représentait également **61 %** de la dotation sociale 2009.

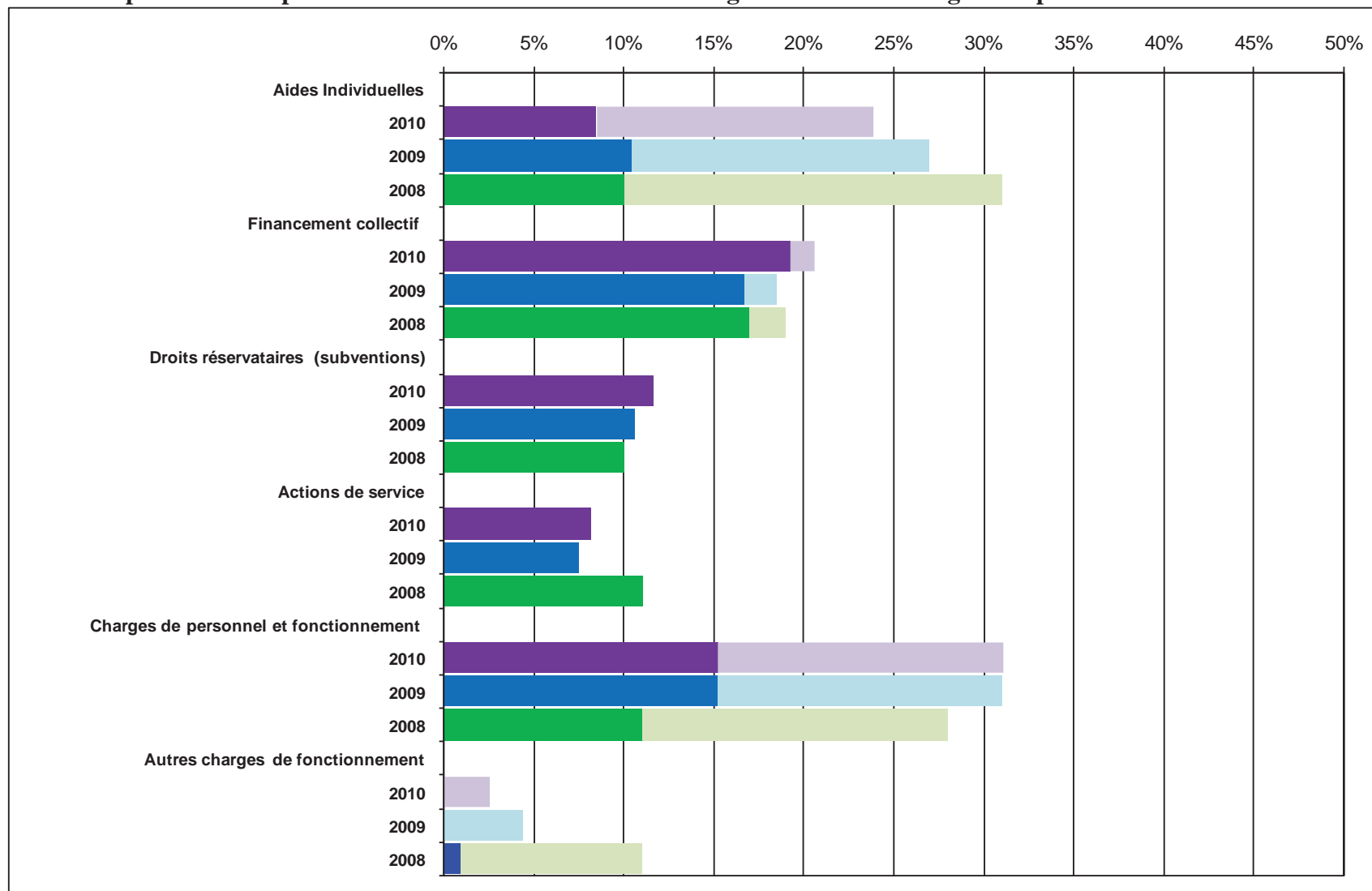
Après la mise en place du nouveau système d'information, dont le plein effet est constaté depuis 2007, la traduction des engagements pris dans les domaines prioritaires est aujourd'hui fiable.

Les nouvelles orientations prioritaires, fixent un objectif à atteindre en **2013** : les engagements dans le cadre des orientations prioritaires devront atteindre **70 % des dotations sociales**.

## Synthèse des orientations prioritaires 2010

Thème	Montant aides individuelles	Montant financement collectif	Actions mutualisées	Droits réservataires	Charges de personnel et fonctionnement actions de service et actions mutualisées	Autres charges de personnel et de fonctionnement prioritaires	Total	% de la dotation sociale
<b>DEVELOPPER LA PREVENTION</b>	<b>4 285 101</b>	<b>12 426 430</b>	<b>412 065</b>		<b>7 917 944</b>	<b>4 322 331</b>	<b>29 363 871</b>	<b>29%</b>
Rupture sociale	4 191 663	5 210 134			2 711 634	3 597 181	15 710 611	15%
Prévention en gérontologie	91 300	6 306 922	<b>41 327</b>		4 046 602	639 890	11 126 041	11%
Maintien du lien social	2 138	909 374	370 738		1 159 709	85 260	2 527 218	2%
<b>PROLONGER L'AUTONOMIE A DOMICILE DES PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES</b>	<b>3 635 146</b>	<b>2 535 819</b>	<b>23 627</b>		<b>3 378 140</b>	<b>3 051 809</b>	<b>12 624 541</b>	<b>12%</b>
Maintien à domicile	2 848 284	1 692 774	<b>0</b>		2 138 295	2 408 965	<b>9 088 317</b>	<b>9%</b>
Accompagner le handicap	744 006	525 661			603 309	580 342	2 453 318	2%
Aide aux aidants	42 856	317 383	23 627		636 537	62 502	1 082 905	1%
<b>ACCOMPAGNER LA PERTE D'AUTONOMIE EN ETABLISSEMENTS</b>	<b>662 058</b>	<b>2 586 037</b>		<b>11 803 870</b>	<b>3 705 856</b>	<b>1 178 071</b>	<b>19 935 892</b>	<b>20%</b>
Structures Personnes Agées	657 858	2 383 060		9 561 135	3 705 856	706 888	17 014 797	17%
Structures Personnes Handicapées	4 200	202 977		2 242 735		471 183	2 921 095	3%
<b>BENEVOLAT PRIORITAIRE</b>		<b>1 742 925</b>			<b>1 571 471</b>	<b>165 146</b>	<b>3 479 541</b>	<b>3%</b>
<b>PRESTATIONS EXTERNALISEES</b>		<b>150 987</b>				<b>14 445</b>	<b>165 432</b>	<b>0%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8 582 305</b>	<b>19 442 197</b>	<b>435 692</b>	<b>11 803 870</b>	<b>16 573 411</b>	<b>8 731 802</b>	<b>65 569 277</b>	<b>64%</b>

**Répartition des dépenses d'action sociale prioritaires et non prioritaires en pourcentage de la dotation sociale**  
**Les orientations prioritaires représentent 64 % de la dotation sociale Agirc 2010 et les charges d'exploitation 99%**





## 5.1 La prévention de la perte de l'autonomie

Thème	Montants 2010	Montants 2009	% évolution N-1	% dotation sociale
<b>Aides individuelles</b>	<b>91 300</b>	<b>472 089</b>	<b>-81%</b>	<b>0,10%</b>
Bilan de prévention/action info/formation	83 588	436 871	-81%	
Préparation retraite	7 712	35 217	-78%	
<b>Financement collectif</b>	<b>5 919 356</b>	<b>5 484 496</b>	<b>8%</b>	<b>0,01%</b>
Centre prévention	3 452 938	3 079 645	12%	
Action info/formation	972 620	866 300	12%	
Prépa retraite	1 355 929	1 181 099	15%	
Soutien recherche et devt	137 869	357 452	-61%	
<b>Actions mutualisées</b>	<b>30 364</b>	<b>29 634</b>	<b>2%</b>	<b>0,14%</b>
Réseau CRCAS labellisé - Prévention	30 364	29 634	2%	
Pilotage	0	0	0%	
<b>Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service</b>	<b>3 654 327</b>	<b>3 477 468</b>	<b>5%</b>	<b>3,82%</b>
<b>Charges de personnel et de fonctionnement - actions mutualisées</b>	<b>110 939</b>	<b>124 149</b>	<b>-11%</b>	<b>0,12%</b>
<b>Autres charges de personnel et de fonctionnement</b>	<b>639 890</b>	<b>666 699</b>	<b>-4%</b>	<b>4,18%</b>
<b>Total</b>	<b>10 446 176</b>	<b>10 254 534</b>	<b>2%</b>	<b>8,27%</b>

La prévention en gérontologie concerne notamment le fonctionnement des centres de prévention, les actions de préparation à la retraite et les journées d'information sur la prévention. S'ajoutent les actions dans ce domaine mises en place par les comités régionaux de coordination de l'action sociale Agirc-Arrco labellisés

### *Centres de prévention Agirc-Arrco*

*2010, un projet de centre a été validé, dans la ville de Strasbourg, piloté par Réunica.*

*Le projet de l'informatisation du dossier individualisé des centres a suivi son cours : après l'élaboration du contenu du questionnaire et le choix du prestataire à l'issue d'une procédure de mise en concurrence en 2009, le déploiement du nouvel outil s'est achevé en mai 2010.*

*Les données recueillies via l'outil vont permettre de réaliser des études épidémiologiques annuelles pour valoriser la démarche globale de prévention des centres Agirc-Arrco.*

*L'étude nationale 2009 Bien vieillir (Evaluation et perception de l'avancée en âge des personnes accueillies dans les centres de prévention Agirc-Arrco) a été publiée le 20 mai 2010. Un article a ensuite été publié dans une revue scientifique (revue de gériatrie n° 1-2) en janvier 2011.*

*La comptabilité analytique a également été mise en place, afin de valider le modèle économique dans chacun des centres et selon un principe d'harmonisation. Enfin la 3<sup>ème</sup> version du cahier des charges commun a été finalisée.*

*La comptabilité analytique a également été mise en place, afin de mettre en visibilité le coût du bilan dans chacun des centres, et un groupe de travail a abouti à une 3<sup>ème</sup> version du cahier des charges commun.*

Les engagements dans le domaine de la prévention ont augmenté de 1,9 % en 2010. **Ces dépenses constituent 8,3 % de la dotation sociale 2010.**

## 5.2 Une nouvelle dimension donnée à l'action sociale Agirc-Arrco : l'organisation en comités régionaux de coordination de l'action sociale

L'objet de ce réseau n'est pas de traiter l'ensemble des champs couverts par l'action sociale des régimes de retraite complémentaire. Il a vocation à organiser des actions sur deux thèmes principaux : **la prévention et l'aide aux aidants**, déclinés sur un maillage territorial, avec les groupes signataires de la charte.

Ces actions peuvent prendre des formes très variées : conférences, formations, ateliers, théâtre-débats, groupes de parole, forums...

Dans le point 3.3 sur les actions mutualisées, il a été précisé que si l'on étudie l'action des comités régionaux de coordination de l'action sociale (CRCAS) pour les régimes Agirc et Arrco, l'enveloppe totale à leur disposition s'élève à 700 K€ répartis en forfait de pilotage et enveloppe plan d'actions soit en moyenne par comité 43 750 €

L'enveloppe Agirc s'élève à 312 K€ soit 45 % de quote-part des budgets des comités régionaux. En 2010, la dépense s'élève à 61 K€ L'enveloppe est donc consommée à hauteur de 19,5 %. Il s'agit donc probablement du non respect de la proportion d'imputation comptable.

### *Le réseau des comités régionaux de coordination de l'action sociale*

*Ce réseau, lancé en 2008, s'est étendu. En 2009, 4 nouveaux Comités régionaux sont labellisés : Auvergne, Nord - Pas-de-Calais - Picardie, PACA-Corse, Rhône-Alpes. 14 comités couvrent donc 19 régions administratives. En 2010, 2 nouveaux comités sont labellisés : Pays de Loire et Champagne-Ardenne, donc 16 comités couvrent 21 régions administratives.*

*Les comités régionaux de coordination de l'action sociale ont réalisé en 2010, 298 actions dans les champs de la prévention et de l'aide aux aidants (141 en 2009, 89 en 2008).*

*216 actions dans le domaine de la prévention (95 en 2009 et 51 en 2008), divisées en deux types d'actions : information donnée au public sous forme de conférence, d'ateliers, forums + stands et la formation du public, soutien de programme de recherche social.*

*82 actions dans le domaine des aidants (46 en 2009 et 38 en 2008), divisées en huit types d'actions : Conférences, Théâtre/Débats, Ateliers/Groupes de paroles/Echanges et informations, Formation des aidants, Session de répit, Forums + stand.*

*L'augmentation des actions menées par les comités régionaux n'est pas seulement due à l'augmentation du nombre de comités, mais surtout à leur intégration dans les réseaux locaux d'action sociale. En effet, ils sont de plus en plus reconnus et sollicités en tant que partenaires. La capitalisation et la mutualisation d'expérience a également amplifié leur capacité d'action. Un vaste réseau a participé à leurs côtés à la faisabilité des actions sur chacune des régions couvertes par les seize comités : partenaires institutionnels, partenaires associatifs, partenaires universitaires, partenaires professionnels...*

## 5.3 La préservation de l'autonomie au domicile

### Le maintien à domicile

Thème	Montants 2010	Montants 2009	% évolution N-1	% dotation sociale
<b>Aides individuelles</b>	<b>2 799 766</b>	<b>3 672 976</b>	<b>-23,77%</b>	<b>2,92%</b>
Aide domicile hors ASC	2 088 611	2 425 863	-13,90%	
Dépenses d'énergie	245 098	393 988	-37,79%	
Adaptation habitat hors ASC	336 333	461 164	-27,07%	
Aides techniques à domicile	129 724	391 962	-66,90%	
<b>Financement collectif</b>	<b>1 597 413</b>	<b>937 598</b>	<b>70,37%</b>	<b>1,67%</b>
Aide domicile hors ASC	852 754	456 929	86,63%	
Aides techniques à domicile	744 659	480 669	54,92%	
<b>Actions mutualisées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>
Aide ménagère coordonnée	0	0	0,00%	
Amélioration de l'habitat	0	0	0,00%	
Nouvelle technologie	0	0	0,00%	
Prestation ergothérapie	0	0	0,00%	
Aide à domicile d'urgence	0	0	0,00%	
<b>Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service</b>	<b>1 952 046</b>	<b>2 070 445</b>	<b>-100,00%</b>	<b>2,04%</b>
<b>Charges de personnel et de fonctionnement - actions mutualisées</b>	<b>37 586</b>	<b>40 089</b>	<b>-6,24%</b>	<b>0,04%</b>
<b>Autres charges de personnel et de fonctionnement</b>	<b>2 408 965</b>	<b>2 387 563</b>	<b>0,90%</b>	<b>2,52%</b>
<b>Total</b>	<b>8 795 776</b>	<b>9 108 672</b>	<b>-3,44%</b>	<b>9,19%</b>

Au total, ce domaine d'intervention représente près de **8,8 M€** en 2010, il est en légère diminution par rapport à 2009, soit **9,2 % de la dotation sociale**.

#### ***Plan Domicile***

*Suite à l'adoption du plan domicile par les Conseils d'administration de l'Agirc et de l'Arrco des 10 et 16 décembre 2009, ont été mises en place, à titre expérimental, 3 des actions cibles sur les 5 retenues.*

*Il s'est agi du lancement :*

*- d'une expérimentation de prestation dénommée « aide à domicile momentanée » sur les régions Nord-Pas de Calais-Picardie et PACA. Cette prestation destinée aux allocataires de 75 ans et plus consiste à financer un maximum de 10 h d'aide à domicile sur une durée de 6 semaines environ, à des personnes rencontrant ponctuellement des difficultés pour assurer leur vie quotidienne. L'expérimentation a démarré à compter de septembre 2010,*

*- d'une expérimentation relative à la prestation d'ingénierie en ergothérapie. Une visite conseil réalisée par un ergothérapeute au domicile de personnes âgées de 75 ans et plus a été proposée à des allocataires résidant en région Bretagne, à Paris et dans les départements du Rhône et de la Haute-Savoie. Avec pour cible de réaliser un volume de 300 visites à domicile, l'expérimentation a débuté en octobre 2010,*

*- d'une étude concernant les gérontechnologies auprès d'un échantillon d'allocataires. Consistant à proposer de tester deux produits visant à sécuriser la personne au sein de son domicile (alerter automatiquement en cas de malaise, prévenir des chutes), cette étude démarrée en octobre 2010 est prévue jusqu' à juin 2011.*

*Les résultats de ces 3 expérimentations seront présentés aux instances de juin 2011 en vue de décisions sur la poursuite de ces actions.*

*Concernant les 2 autres actions cibles du plan domicile, soit la rénovation du partenariat avec la CNAV et la création et structuration de logements adaptés, leur opérationnalité est prévue à compter de 2011.*

## Le maintien du lien social

Dans les actions de maintien du lien social a été retenu un dispositif mutualisé entrant dans le champ prioritaire, celui du transport accompagné « Sortir plus ».

Thème	Montants 2010	Montants 2009	% évolution N-1	% dotation sociale
Aides individuelles	2 138	3 791	-44%	0%
Financement collectif	873 160	1 112 656	-22%	1%
Actions mutualisées -Sortir Plus	329 279	217 962	51%	0%
Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service	617 138	565 137	9%	1%
Charges de personnel et fonctionnement - actions mutualisées	461 944	345 290	34%	0%
Autres charges de personnel et de fonctionnement	85 260	77 031	11%	0%
<b>Total</b>	<b>2 368 918</b>	<b>2 321 867</b>	<b>2%</b>	<b>2%</b>

Les dépenses dans le cadre du maintien du lien social sont constituées essentiellement des financements collectifs et actions mutualisées – Sortir Plus.

En 2010, le service « Sortir Plus » a été déployé sur 15 nouveaux départements, ainsi, 70 départements sont couverts. Les dépenses augmentent légèrement. Ces dépenses de maintien du lien social mutualisées (hors charges de personnel) ci-dessus, correspondent en principe à la part Agirc du service « Sortir Plus » qui représente 10 % du montant total Agirc-Arrco.

### *Service « Sortir Plus »*

#### ***Couverture géographique***

*Le dispositif a été maintenu et déployé en 2010 à 15 nouveaux départements portant ainsi, la couverture du service à 70 départements.*

#### ***Evolutions***

*Compte tenu notamment de la généralisation du dispositif au 1<sup>er</sup> janvier 2012, des travaux sur l'optimisation du service permettent, à ce jour, d'émettre des chèquiers CESU préfinancés nominatifs, de transférer à l'émetteur de CESU différentes missions administratives telles que l'envoi de ces chèquiers nominatifs ainsi que les attestations fiscales de l'institution référente, l'envoi d'une plaquette de communication unique.*

#### ***Aspect qualitatif***

*Comme les années précédentes, les caractéristiques de la population bénéficiaire montrent que les personnes répondent bien au profil nécessitant un accompagnement pour effectuer des sorties : une majorité de personnes seules âgées en moyenne de 86 ans.*

## L'aide aux aidants

Thème	Montants 2010	Montants 2009	% évolution N-1	% dotation sociale
<b>Aides individuelles</b>	<b>42 856</b>	<b>66 768</b>	<b>-35,81%</b>	<b>0,04%</b>
<b>Financement collectif</b>	<b>292 326</b>	<b>399 421</b>	<b>-26,81%</b>	<b>0,31%</b>
<b>Actions mutualisées</b>	<b>19 204</b>	<b>14 466</b>	<b>32,75%</b>	<b>0,02%</b>
Aide aux aidants	0	9 593	-100,00%	
Réseau CRCAS labellisé	19 204	4 873	294,09%	
<b>Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service</b>	<b>167 318</b>		<b>0,00%</b>	<b>0,17%</b>
<b>Charges de personnel et de fonctionnement - actions mutualisées</b>	<b>424 964</b>	<b>559 964</b>	<b>-24,11%</b>	<b>0,44%</b>
<b>Autres charges de personnel et de fonctionnement</b>	<b>62 502</b>	<b>69 065</b>	<b>-9,50%</b>	<b>0,07%</b>
<b>Total</b>	<b>1 009 171</b>	<b>1 109 683</b>	<b>-9,06%</b>	<b>1,05%</b>

L'aide aux aidants est un champ prioritaire récent qui a vu se concrétiser progressivement les actions prévues dans un plan d'actions en faveur des aidants familiaux élaboré par les institutions.

En 2010, les dépenses enregistrées ont diminué de 9 % par rapport à 2009. Les actions dans ce domaine sont nécessairement inter-institutions pour être éligibles à un financement mutualisé, après validation des projets par les fédérations. Certaines actions ont ainsi pu se développer, soit à moindre coût (co-financement), soit sous d'autres formes...

En effet, à partir de 2008, conformément aux missions qui leur sont confiées, les comités régionaux de coordination de l'action sociale Agirc et Arrco labellisés ont commencé à mettre en place des actions dans le domaine des aidants.

Il est à noter que les dépenses liées au financement des accueils de jour ou hébergement temporaire, identifiés comme des solutions de répit, sont comptabilisées avec les dépenses dans les structures collectives pour personnes âgées. Elles sont donc présentées au point suivant.

### ***Le plan d'action en faveur des aidants familiaux***

*Le bilan 2010 confirme la forte implication des institutions en faveur des aidants familiaux :*

- 376 actions auprès des aidants,*
- 19 000 participants,*
- 840 K€ directement utilisés pour des actions Agirc Arrco dédiés aux aidants,*

*Cette forte implication permet la réalisation de nombreuses actions visant à cibler, informer et former les aidants familiaux, mais se heurte à une difficulté considérable pour mener des actions visant à faciliter l'utilisation et la solvabilisation des solutions de répit. Cette difficulté reste due aux mêmes freins, qui restent l'identification en tant qu'aidant, puis l'acceptation de la solution de répit.*

*On constate également par rapport à l'année 2009 une nette augmentation des actions interinstitutionnelles. Cela met en évidence la mise en commun des compétences des professionnels des institutions, pour optimiser la mobilisation de celles-ci. L'augmentation des actions institutionnelles est également à noter, ainsi que la reproduction d'action, mettant en évidence la capitalisation d'expérience par les institutions.*

*Pour autant, ces augmentations d'actions sont traduites par une diminution des coûts moyens, expliquant la diminution des dépenses engagées en 2010.*

## 5.4 L'accompagnement de la perte d'autonomie en établissement

Thème	Montants 2010	Montants 2009	% évolution N-1	% dotation sociale
<b>Aides individuelles Hébergement EHPAD Solution de répit/autres</b>	<b>636 939</b>	<b>811 475</b>	<b>-21,51%</b>	<b>0,67%</b>
Hébergement EHPAD	565 490	750 616	-24,66%	
Solution de répit/autres	71 449	60 859	17,40%	
<b>Financement collectif</b>	<b>2 023 816</b>	<b>2 982 541</b>	<b>-32,14%</b>	<b>2,11%</b>
Hébergement - Propriétés	421 421		0,00%	
Hébergement - Hors propriétés	1 602 395		0,00%	
<b>Actions mutualisées</b>				
<b>Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service</b>	<b>1 354 308</b>	<b>1 739 381</b>	<b>-22,14%</b>	<b>1,41%</b>
<b>Charges de personnel et de fonctionnement - actions mutualisées</b>	<b>2 093 903</b>	<b>2 552 816</b>	<b>-17,98%</b>	<b>2,19%</b>
<b>Autres charges de personnel et de fonctionnement</b>	<b>706 888</b>	<b>713 649</b>	<b>-0,95%</b>	<b>0,74%</b>
<b>Investissement structures : droits réservataires PA</b>	<b>8 891 428</b>	<b>8 324 312</b>	<b>6,81%</b>	<b>9,29%</b>
<b>Total</b>	<b>15 707 282</b>	<b>17 124 175</b>	<b>-8,27%</b>	<b>16,41%</b>

Les orientations prioritaires de l'action sociale 2009-2013, dans le cadre de l'axe « accompagner la perte d'autonomie », incitent les institutions à maintenir active une politique d'investissement en droits réservataires, en renouvelant les droits arrivant à échéance telle que définie dans l'axe stratégique « réaffirmer le plan médico-social et sanitaire 2008-2012, y compris dans sa dimension partenariale et étendre sa mise en œuvre jusqu'en 2013 ».

En 2010, au regard de cet objectif, les institutions Agirc ont réservé **288 places** dans des EHPAD pour 16 droits réservataires arrivant à échéance cette même année, soit une diminution de **70 nouveaux droits réservataires**, par rapport à 2009 (358).

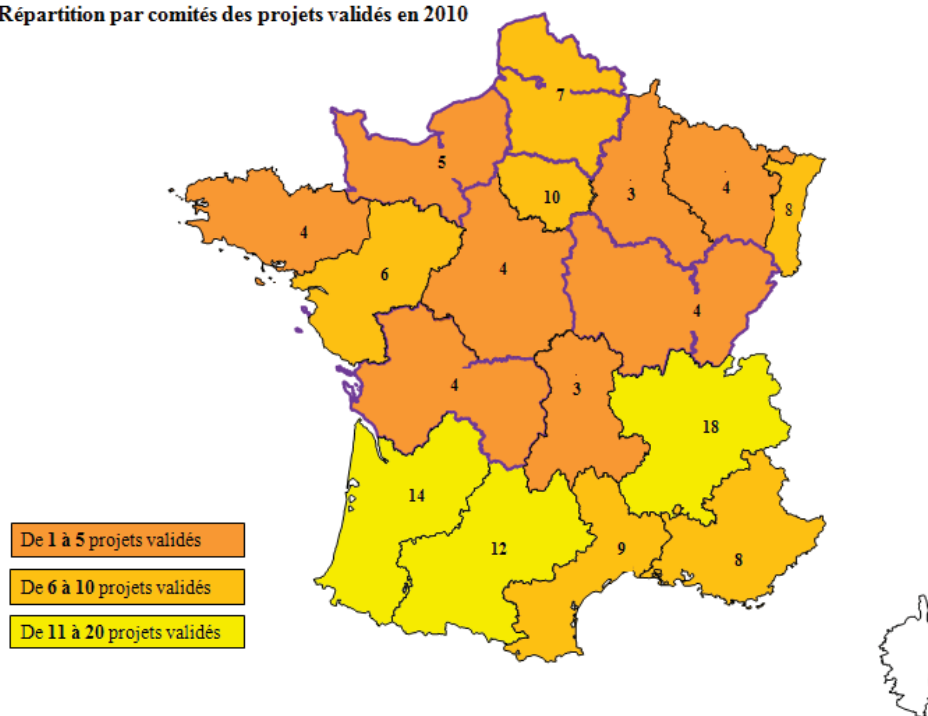
Pour le régime Agirc, le montant des dépenses est de **8,9 M€ en 2010**, il a augmenté de 6,8 % par rapport à 2009. Il comprend les sommes effectivement versées en 2010 aux établissements en construction. Il ne tient pas compte des engagements pris par les conseils d'administration présentés précédemment au point 3.4 du rapport.

Sont exclus également les prêts d'un montant de 0,8 M€ accordés pour le financement des droits réservataires qui ne s'analyse pas au regard de la dotation sociale mais des réserves (analyse du bilan). En revanche, sont comptabilisées les aides financières allouées aux personnes ou aux associations pour trouver des solutions de répit pour les aidants (accueil de jour ou accueil temporaire).

En 2010, **129 projets d'établissements**, étudiés dans le cadre de la procédure EHPAD (Agirc-Arrco), ont été validés. Ces dossiers ont été étudiés sur le terrain par des collaborateurs des institutions nommés instructeurs.

Parmi ces projets : **7** sont des projets de création d'accueil de jour et **122** des projets de création ou de restructuration d'établissements d'hébergement permanent.

Répartition par comités des projets validés en 2010



### 5.5 Le parc médico social propriété des institutions

Le parc médico-social et sanitaire en propriété Agirc et Arrco se compose en 2010, de 70 établissements. Le parc s'est en effet enrichi de deux établissements :

- Le Château du Tillet : il s'agit d'un établissement sanitaire de soins de suite et réadaptation de 120 lits à vocation gériatrique dont les IRC, jusqu'alors détentrices de voix minoritaires dans l'association propriétaire, sont devenues majoritaires par la démission des principaux associés. Un important projet de restructuration est actuellement en cours. A terme, cette structure sera un pôle gériatrique de référence sur le territoire sud-ouest de l'Oise avec 90 lits d'EHPAD et 150 lits de SSR gériatrique.
- Le Clos du Nid de l'Oise qui regroupe 17 établissements et services pour les personnes en situation de handicap de tous âges créée en 1967. C'est en effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 que les établissements d'accueil pour personne en situation de handicap ont intégré le périmètre des propriétés. Ils peuvent désormais bénéficier des mesures du Plan médico-social et sanitaire 2008-2013.

L'établissement Cordia, situé à Paris a changé de vocation pour devenir une maison d'accueil spécialisée, MAS.

Un établissement a cessé son activité en 2010 : le foyer logement les Sapins Bleus à Rambouillet (78). La cession du terrain et du bâti n'est intervenue qu'en 2011.

Au global, la capacité totale d'accueil a donc augmenté pour atteindre 7 888 places.

Dans la grande majorité des cas et sur recommandation de la fédération, la propriété n'est pas détenue directement par les institutions mais par des organismes distincts juridiquement, SCI, SARL etc...

Aussi, cela se traduit dans les comptes du fonds social des institutions par la détention de titres de participation (actif financier) et des produits et des charges sur ces titres. Ceci explique également la multiplicité des entités périphériques des comptes combinés.

En 2010, les subventions accordées sur le fonds social pour les établissements apparaissent en financement collectif à la rubrique « Hébergement – Propriétés », pour un montant de **0,4 M€** et en « Hébergement – hors Propriétés », pour un montant de **1,6 M€, soit un montant total de 2 M€**

***Parc médico-social et sanitaire en propriété Agirc et Arrco***

*Le Plan médico-social et sanitaire 2008-2013 est arrivé à mi-étape en 2010. L'intégration des dynamiques qualitatives dans les projets d'établissement se généralise : prise en compte des déficiences sensorielles, formation au « prendre soin », accompagnement des déficits cognitifs, amélioration de la qualité des bâtis, ...). Leur déploiement est encore inégal et doit se généraliser sur la seconde étape du Plan.*

*La réflexion sur la structuration professionnalisée au travers de la mise en place d'entités de pilotage internes aux groupes s'est enrichie et aboutira à trois propositions de pôles ressources auxquels pourront s'adosser l'ensemble des caisses pilotes.*

*Enfin, des synergies entre établissements deviennent perceptibles et la notion de réseau au sein du parc Agirc-Arrco s'accroît.*



## 5.6 L'accompagnement du handicap

Thème	Montants 2010	Montants 2009	% évolution N-1	% dotation sociale
<b>Aides individuelles</b>	<b>662 617</b>	<b>746 565</b>	<b>-11%</b>	<b>1%</b>
Autonomie et vacances	658 417	732 648	-10%	
Structures d'accueil	4 200	13 917	-70%	
<b>Financement collectif</b>	<b>710 948</b>	<b>305 272</b>	<b>133%</b>	<b>1%</b>
Autonomie et vacances	520 211	298 757	74%	
Structures d'accueil - Propriétés	41 353		0%	
Structures d'accueil - Hors Propriétés	149 384		0%	
<b>Actions mutualisées</b>				
<b>Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service</b>	<b>561 365</b>	<b>528 927</b>	<b>6%</b>	<b>1%</b>
<b>Charges de personnel et de fonctionnement - actions mutualisées</b>				
<b>Autres charges de personnel et de fonctionnement</b>	<b>1 020 270</b>	<b>949 709</b>	<b>-25%</b>	<b>1%</b>
<b>Investissement structures : droits réservataires handicap</b>	<b>2 085 644</b>	<b>2 774 770</b>	<b>-25%</b>	<b>2%</b>
<b>Total</b>	<b>5 040 844</b>	<b>5 305 244</b>	<b>-5%</b>	<b>5%</b>

Les dépenses en faveur de l'accompagnement du handicap ont diminué de **5 %** par rapport à celles de 2009.

Le financement collectif en structures d'accueil a donné lieu à la souscription de **121** nouvelles places en établissement pour personnes handicapées. Celles-ci ont été réservées grâce à l'étude préalable réalisée par le CCAH (Comité national Coordination Action Handicap).

### *L'accompagnement du handicap*

*Le 5 mars 2010, l'Arrco, l'Agirc et le CCAH, Comité national Coordination Action Handicap, ont signé une convention de partenariat qui prévoit la réalisation, par le CCAH, d'un bilan annuel quantitatif et qualitatif concernant les établissements relevant du champ du handicap pour lesquels les institutions de retraite complémentaire Agirc et Arrco se mobilisent financièrement.*

*Au cours de l'année 2010, 120 projets d'établissements et de services, instruits et diffusés par le CCAH, ont bénéficié d'un financement AGIRC et/ou ARRCO à hauteur de **8 264 961 €** : **5 546 566 € pour l'Arrco** et **2 718 395 € pour l'Agirc**. Plus d'un quart des places d'accueil financées est destiné principalement à l'accueil de personnes handicapées vieillissantes.*

## 5.7 Le soutien aux personnes en difficultés ou en rupture sociale

Thème	Montants 2010	Montants 2009	% évolution N-1	% dotation sociale
<b>Aides individuelles</b>	<b>4 191 663</b>	<b>4 984 221</b>	<b>-16%</b>	<b>4%</b>
Recherche d'emploi	748 938	1 725 185	-57%	
Autres	3 442 725	3 259 037	6%	
<b>Financement collectif</b>	<b>5 210 134</b>	<b>4 693 233</b>	<b>11%</b>	<b>5%</b>
Recherche d'emploi	4 913 046	4 344 105	13%	
Accompagnement d'un décès	297 088	349 129	-15%	
<b>Actions mutualisées</b>				
<b>Charge de personnel et de fonctionnement - actions de service</b>	<b>1 098 466</b>	<b>2 087 257</b>	<b>-47%</b>	<b>1%</b>
<b>Charges de personnel et de fonctionnement - actions mutualisées</b>				
<b>Autres charges de personnel et de fonctionnement</b>	<b>3 597 181</b>	<b>3 469 378</b>	<b>4%</b>	<b>4%</b>
<b>Total</b>	<b>14 097 443</b>	<b>15 234 089</b>	<b>-7%</b>	<b>14%</b>

Ce thème regroupe les actions en faveur des personnes en situation de rupture sociale : chômage, veuvage, urgence sociale, problème de logement etc... dans le cadre de la première intervention « développer la prévention ».

En 2010, les institutions y consacrent **14,1 M€** soit **14 %** de la dotation sociale, en diminution de 7 % par rapport à 2009. Les aides individuelles ont diminué de 16 % et les financements collectifs ont augmenté de 11 %.

Le financement lié aux situations de chômage a augmenté en 2010. On trouve notamment dans les financements collectifs, la participation des institutions au dispositif « Accompagnement + », en partenariat avec l'APEC, en direction des cadres en situation de chômage de longue durée (en 2010, 781 chéquier d'un montant unitaire de 2 750 € ont été utilisés avec une possibilité à titre exceptionnel d'une prolongation individuelle au coût de 700 €). Compte tenu de l'arrêt du dispositif « Accompagnement + » en 2010, il est à prévoir une nette diminution en 2011.

## 5.8 Le socle commun de l'action sociale : état d'avancement

### ORIENTATIONS PRIORITAIRES 2009-2013

#### SOCLE COMMUN AGIRC-ARRCO : ETAT D'AVANCEMENT AU 31/12/2010

Ce chapitre récapitule l'avancée des actions dites de niveau 1, constituant le socle commun des orientations prioritaires 2009-2013. Il comporte les éléments quantitatifs et les illustrations opérationnelles de chacune de ces actions. La plupart de ces actions est financée par la dotation sociale mutualisée de chaque régime.

#### Orientations prioritaires 2009-2013 : suivi de l'avancement à fin 2010.

	Socle commun = Actions de niveau 1	Situation d'avancement au 31 décembre 2010	Illustration
<b>Orientation n°1 : Développer la prévention</b>	Favoriser un accompagnement contribuant au maintien d'une activité, professionnelle ou non, à partir d'un cahier des charges et de le mettre en œuvre.	Réflexion du groupe projet débutée en juillet 2010. Présentation prévue devant les instances des fédérations en septembre 2011	Réflexion menée à partir d'expériences de plusieurs groupes en partenariat avec l'ADAL, Siel Bleu.
	Déployer les centres de prévention « globale » (i.e. pluridisciplinaire) sur les régions (15 à 20) en relation avec le réseau des comités régionaux de coordination de l'action sociale Agirc-Arrco et organiser une valorisation au travers d'études épidémiologiques.	13 <sup>ème</sup> centre autorisé en mars 2011 – 10 ouverts à fin 2010. Publication 2010 : Etude national 2009 – « Bien Vieillir » Publication 2011 sur l'équilibre et la marche : étude faite, rédaction en cours Publication d'articles de référence scientifique Travail en coordination avec les CRCAS : évaluation quantitative à faire Démarche engagée auprès des différentes tutelles pour permettre la reconnaissance des centres de prévention Budget 2010 sur les fonds sociaux Agirc et Arrco pour 9 centres : 6,5 M€	Exemple : article original paru dans <i>La Revue de Gériatrie</i> , 2011 ; 36 (1) : 29-37.  Cet article fait référence à l'étude publiée en 2010. Il a permis d'illustrer l'action de prévention proposée par les centres, en vue d'une démarche de reconnaissance (« légale ») de l'activité des centres de prévention Agirc-Arrco
	Etendre et valoriser le service « Sortir Plus », favorisant le maintien du lien social.	70 départements en 2010, 28 024 personnes bénéficiaires. 139 000 sorties effectuées. Cout total sur les fonds sociaux : 8,78M€ En 2011 : couverture prévue 82 départements couverts. Au 01/01/2012 : couverture métropole complète Etude complémentaire prévue en 2011 sur l'incidence de l'âge d'accès au dispositif	Les personnes âgées de plus de 80 ans peuvent recevoir annuellement 3 chèquiers d'une valeur unitaire de 150 € Elles participent à hauteur de 15 € pour le 1 <sup>er</sup> chéquier, 20 € pour le 2 <sup>ème</sup> et 30 € pour le 3 <sup>ème</sup> . En moyenne un chéquier permet 3 sorties du domicile, véhiculées ou non. Les principales destinations : consultations, courses, loisirs et promenade...

	Actions de niveau 1	Actions de niveau 1 Avancement	Illustration
<b>Orientation n° 2 : Prolonger l'autonomie à domicile des personnes âgées ou personnes handicapées</b>	Mettre en place d'une aide à domicile d'urgence	« Aide à domicile momentanée » Expérimentation débutée en octobre 2010 sur les régions : Nord-Picardie, PACA Pilote : Ag2r La Mondiale Plateforme : Domiserve Bilan en juin 2011 présenté aux instances Agirc-Arrco. Taux de retour 4 %. Réorientation vers Carsat dans 40 % des cas. Attribution moyenne 8 h d'aide à domicile (1ers retours)	Les principaux motifs d'aide sont les suivants : -handicap temporaire, -maladie, -absence de la personne aidante -besoin lié à la suite d'une hospitalisation
	Mettre en place d'une prestation conseil-logement réalisée par un ergothérapeute	« Bien chez moi » : Expérimentation débutée en novembre 2010 sur les régions : Bretagne, Paris, Seine et Marne, Loire et Haute-Savoie. Pilotes : Agrica, Mornay, Réunica Partenaires : ADERE, Multi-assistance, PACT Bilan en juin 2011 présenté aux instances Agirc-Arrco.	Au 31/12/2010, 133 visites commandées dont 33 réalisées sur un volume cible de 300 visites avant la fin de l'expérimentation. Les premiers retours sont positifs.
	Contribuer au financement du déploiement d'une nouvelle technologie pour répondre à un besoin social cible : la sécurité	Evaluation des produits en 2010 : analyse sur 50 produits ; 2 (montre intelligente <i>Vivago</i> , <i>Chemin lumineux Legrand</i> ) en phase d'étude/évaluation auprès de 100 personnes Pilote : Malakoff-Médéric Régions de l'étude : Paris, Rhône-Alpes, Commune de Pontivy (Bretagne) Bilan en novembre 2011 présenté aux instances Agirc-Arrco.	Comparaison des freins ayant entraîné le non intérêt de la proposition, un refus d'équipement ou au contraire l'acceptation pour 100 personnes.
	Organiser des partenariats pour la rénovation, la création de logements adaptés.	Non débuté en 2010. Réflexion du groupe projet débutée en mars 2011. Présentation prévue devant les instances des fédérations en septembre 2011	
	Maintenir le partenariat avec la Cnav mais réexaminer les conditions d'une rénovation (Arrco).	En phase expérimentale des actions 1 et 2, intégration d'une articulation avec les Carsats. Pilotage national avec la Cnav. Avenant à la convention signé en juillet 2010 Réattribution budgétaire vers les actions 1 à 3, entraînant la réduction du taux de participation à l'aide ménagère à 7 % en 2010	Réorientation de 40 % des demandes d' « aide à domicile momentanée » vers les Carsats pour des personnes éligibles aux prestations Cnav. Articulation à construire dans le cadre du nouveau dispositif habitat avec la prestation en ergothérapie.
	Structurer une écoute dédiée aux aidants comme porte d'entrée à un accompagnement individualisé par les institutions de retraite complémentaire.	Projet non débuté	

	<p>- Pour le parc propriété :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. porter l'ensemble du parc à un niveau qualitatif différentiel,</li> <li>2. structurer une organisation interne professionnalisée,</li> </ol> <p>s'engager dans une dynamique de filières gérontologiques</p>	<p><u>1.a - Déficits sensoriels</u> : diagnostic fait et aménagements préconisés pour 90 % des éligibles (55 établissements). Formations réalisées pour 70 % (sur 58 établissements). 308 K€ à fin 2010</p> <p><u>1.b - Déficits cognitifs</u> : Eval'zheimer est une recherche-action autour de l'utilisation de l'espace et des pratiques professionnelles dans les unités Alzheimer : 8 établissements. 200 K€ financés.</p> <p><u>1.c - Bienveillance</u> : selon plusieurs approches (par exemple : humanitude). 27 établissements engagés ou en cours de contractualisation. 20 K€ financés.</p> <p><u>1.d - HQE</u> : intégration dans tous les projets : 14 établissements pour 22 M€</p> <p><u>2. a - Veille annuelle</u> : mise en place d'une nouvelle méthode de suivi annuel, préventif et prospectif depuis 2008</p> <p><u>2.b - Structuration professionnalisée</u> : Organisation en entités de pilotage (instruction Agirc-Arrco 2009-84-DAS du 27 juillet 2009 ) + coordination nationale ; présentation aux instances en juin 2011</p> <p><u>2.c - Recapitalisation des entités propriétaires</u> : 30 établissements (soit 67 % des établissements éligibles), pour un total de 33,6 M€</p> <p><u>3.a - Offre multimodale</u> : les projets de restructuration ou extension intègrent une diversification de l'offre d'hébergement</p>	<p>La prestation d'accompagnement aux déficits sensoriels a donné lieu à la réalisation d'un film illustrant la démarche « opérationnelle ».</p> <p>La recherche-action « Eval'zheimer » a permis d'associer 11 établissements du parc. Elle a abouti à une offre d'accompagnement modélisé (pour le parc et les partenaires), 6 autres établissements sont intéressés pour réaliser cet accompagnement. La recherche a pu être publiée au travers de 5 articles de référence (publications nationales et internationales)</p>
	<p>Pour les partenariats sous forme de droits réservataires : soutenir et privilégier les initiatives valorisant les objectifs définis dans le plan médico-social et sanitaire 2008-2012.</p>	<p>Les objectifs définis dans le cadre du plan médico-social et sanitaire ont été intégrés le 6 février 2009 (Instruction Agirc-Arrco 2009-17-DAS ), dans l'étude des dossiers d'investissements dans des EHPAD. Ainsi, la « procédure EHPAD » V3 intègre une valorisation pour chaque item qualitatif du PMSS.</p>	<p>La valorisation pour un projet qui intégrerait à la fois les déficits sensoriels, les déficits cognitifs, la bienveillance et la démarche HQE pourrait aller jusqu'à + 30 % du montant d'une réservation prioritaire</p>
	<p>En coordination avec le CCAH<sup>25</sup>, organiser un appel à projets favorisant le développement de projets pour l'accueil des personnes handicapées vieillissantes.</p>	<p>Réflexion engagée en janvier 2011. Présentation aux instances des fédérations en juin 2011</p>	



Conclusion





## Conclusion

L'analyse présentée dans ce rapport traduit une image fidèle de l'action sociale mise en œuvre par les institutions du régime Agirc en mettant l'accent sur les dépenses qu'elles ont engagées au cours de l'année 2010.

On notera que l'utilisation de la dotation sociale pour les dépenses d'exploitation atteint 99 %, constant depuis plusieurs années. Le résultat du fonds social des 17 institutions est positif et au même niveau qu'en 2009.

Par ailleurs, en 2010, la progression des dépenses dans les domaines considérés comme prioritaires se poursuit de manière très sensible. En effet, ces dépenses atteignent **65 % de la dotation sociale du régime** contre 61 % en 2009 et 58 % en 2008. L'objectif affiché dans les nouvelles orientations prioritaires à l'horizon 2013 d'atteindre un taux de 70 % d'utilisation des dotations sociales dans les axes reconnus comme prioritaires, est réalisable sur la période considérée.

Une analyse des différentes formes de dépenses engagées par les institutions Agirc montre que :

- Les financements collectifs sont en progression de 8,3 % (20,8 M€ en 2010). 93,8 % de ces financements entrent dans le champ prioritaire.
- Les aides financières individuelles constituent toujours le plus gros poste de dépenses de l'action sociale avec 24,3 M€ mais en diminution de 12,9 % par rapport à 2009 et consécutivement sur plusieurs années. 38,4 % des aides individuelles versées entrent dans le domaine prioritaire, mais le montant de ces aides non prioritaires diminue de 8,7 % en 2010. La scolarité représente 84 % des aides individuelles non prioritaires et diminuent de 24,1 % par rapport à 2009.
- Le personnel en ETP des institutions Agirc augmente de 0,5 % en 2010. Les ETP répondant à la mission ECO et se traduisant dans le reporting par les actions de service constituent 31,1 % du personnel de l'action sociale.

2010 est la deuxième année de la mise en œuvre des nouvelles orientations prioritaires et notamment en ce qui concerne les actions de niveau 1 impulsées par les fédérations.

La mise en place de ces nouveaux axes stratégiques a conduit à mettre à jour le reporting demandé aux institutions notamment dans l'organisation des dépenses réparties dans les interventions sociales. Un groupe de travail a élaboré cette réorganisation qui est entrée en application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 et est restituée pour la première fois dans ce rapport sur l'action sociale.

Les tendances émergentes sur l'année 2010 et surtout le développement des actions du socle commun devrait impacter plus significativement les comptes 2011, année charnière des orientations prioritaires de l'action sociale des régimes de retraite complémentaire Agirc et Arrco. On peut ainsi citer :

- l'ouverture d'un nouveau centre de prévention à Lille et la validation de 3 nouveaux projets ; la publication annuelle des centres de prévention ; la 4<sup>ème</sup> version du cahier des charges des centres de prévention ; l'évolution de l'outil de recueil des données épidémiologiques,
- la mise en place du plan domicile pour les premières phases expérimentales « aide à domicile momentanée », « Bien chez moi » conseil en ergothérapie et l'étude sur les nouvelles technologies,
- la poursuite des actions contenues dans le plan médico-social et sanitaire étendu pour une année supplémentaire (2008-2013) et notamment Eval'zheimer ainsi que les opérations de restructuration du parc.



Annexe



## Annexe 1 : Compte de résultat du fonds social du régime Agirc 2010

	2010	2009
<b>Produits de gestion courante</b>		
DOTATIONS	101 732 026	102 433 804
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	976 063	1 145 250
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	2 725 893	3 575 579
TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION	16 275	243 923
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>105 450 257</b>	<b>107 398 556</b>
<b>Interventions sociales</b>	<b>63 491 011</b>	<b>64 225 444</b>
ACTIONS MUTUALISEES	2 418 685	2 480 907
AIDES INDIVIDUELLES	30 565 411	34 012 995
INTERVENTIONS COLLECTIVES	22 425 267	20 079 788
ACTIONS DE SERVICE	8 081 648	7 651 754
<b>Charges de gestion courante</b>	<b>37 367 195</b>	<b>36 885 049</b>
SOUS TRAITANCE INTRA-GROUPE	20 004 936	20 257 242
SERVICES EXTERIEURS	1 078 140	1 052 422
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	95 265	58 491
CHARGES DE PERSONNEL	-1 536	3 634
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	15 521 546	14 964 203
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	668 844	549 057
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>100 858 206</b>	<b>101 110 493</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>4 592 051</b>	<b>6 288 063</b>
<b>Produits financiers</b>	<b>16 414 178</b>	<b>21 918 793</b>
<b>Charges financières</b>	<b>7 115 179</b>	<b>13 974 653</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>9 298 999</b>	<b>7 944 140</b>
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>14 243 158</b>	<b>12 542 598</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>10 779 677</b>	<b>9 609 537</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>3 463 481</b>	<b>2 933 061</b>
<b>IMPÔTS SUR LES REVENUS</b>	<b>-134 342</b>	<b>-119 263</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>17 220 189</b>	<b>17 046 001</b>

## Annexe 2 : Bilan du fonds social du régime Agirc 2010

### Bilan Actif

	2010	2009
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	95 064 886	80 435 117
- AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	-94 514 167	-80 195 117
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 177 960	5 573 068
- AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	-2 827 011	-2 955 082
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	338 012 901	307 878 099
- DEPRECIATIONS	-7 305 820	-6 482 931
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>333 608 749</b>	<b>304 253 154</b>
TITRES DE L'ACTIVITE DE PLACEMENT	188 732 948	179 556 460
- DEPRECIATIONS	-671 646	-2 394 991
AUTRES CREANCES DE L'ACTIVITE DE PLACEMENT		
- DEPRECIATIONS		
<b>TOTAL ACTIVITE DE PLACEMENT</b>	<b>188 061 302</b>	<b>177 161 469</b>
AUTRES CREANCES	10 188 319	7 138 307
- DEPRECIATIONS	-242 251	-191 338
DISPONIBILITES	78 973 875	100 091 161
- DEPRECIATIONS		
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>88 919 943</b>	<b>107 038 130</b>
COMPTES DE REGULARISATION	65 148	117 485
<b>TOTAL COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>65 148</b>	<b>117 485</b>
<b>COMPTES DE LIAISON ENTRE FONDS</b>	<b>962 954</b>	<b>322 469</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>611 618 096</b>	<b>588 892 707</b>

### Bilan Passif

	2010	2009
RESERVE	508 613 319	491 567 318
RESULTAT DE L'EXERCICE	17 220 189	17 046 001
Excédent		
Déficit		
<b>TOTAL RESERVES</b>	<b>525 833 508</b>	<b>508 613 319</b>
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS REGLEMENTEES		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>525 833 508</b>	<b>508 613 319</b>
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	5 895 033	5 891 255
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>5 895 033</b>	<b>5 891 255</b>
DETTES FINANCIERES	38 133 393	36 442 883
AUTRES DETTES	36 792 191	34 399 679
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>74 925 584</b>	<b>70 842 562</b>
AUTRES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
<b>TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>		
<b>COMPTES DE LIAISON ENTRE FONDS</b>	<b>4 963 971</b>	<b>3 545 571</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>611 618 096</b>	<b>588 892 707</b>

### Annexe 3 : Compte de résultat de la fédération Agirc 2010

	2010	2009
<b>Produits de gestion courante</b>		
DOTATIONS		
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS		
TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION		
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
<b>Interventions sociales</b>		
ACTIONS MUTUALISEES		
AIDES INDIVIDUELLES		
INTERVENTIONS COLLECTIVES		
ACTIONS DE SERVICE		
<b>Charges de gestion courante</b>		
SOUS TRAITANCE INTRA-GROUPE		
SERVICES EXTERIEURS		
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		
CHARGES DE PERSONNEL		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS		
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		
<b>Produits financiers</b>	142 073	380 266
<b>Charges financières</b>	56 458	31 811
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	85 615	348 455
<b>Produits exceptionnels</b>	1 713 393	1 195 379
<b>Charges exceptionnelles</b>	2 149 074	4 714 000
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	-435 681	-3 518 621
<b>IMPÔTS SUR LES REVENUS</b>		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	-350 066	-3 170 166

## Annexe 4 : Bilan de la fédération Agirc 2010

### Bilan Actif

	2010	2009
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES - AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES - AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES - DEPRECIATIONS		
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>		
TITRES DE L'ACTIVITE DE PLACEMENT - DEPRECIATIONS	30 277 953	28 680 705
AUTRES CREANCES DE L'ACTIVITE DE PLACEMENT - DEPRECIATIONS		
<b>TOTAL ACTIVITE DE PLACEMENT</b>	<b>30 277 953</b>	<b>28 680 705</b>
AUTRES CREANCES - DEPRECIATIONS		460 874
DISPONIBILITES - DEPRECIATIONS	1 598	1 910
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 598</b>	<b>462 784</b>
COMPTES DE REGULARISATION		
<b>TOTAL COMPTES DE REGULARISATION</b>		
<b>COMPTES DE LIAISON ENTRE FONDS</b>		
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>30 279 551</b>	<b>29 143 489</b>

### Bilan Passif

	2010	2009
RESERVE	29 123 542	32 293 708
RESULTAT DE L'EXERCICE		
Excédent		
Déficit	350 066	3 170 166
<b>TOTAL RESERVES</b>	<b>28 773 476</b>	<b>29 123 542</b>
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS REGLEMENTEES		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>28 773 476</b>	<b>29 123 542</b>
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
<b>TOTAL PROVISIONS</b>		
DETTES FINANCIERES		
AUTRES DETTES	1 199 075	19 947
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>1 199 075</b>	<b>19 947</b>
AUTRES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
<b>TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>		
<b>COMPTES DE LIAISON ENTRE FONDS</b>	<b>307 000</b>	
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>30 279 551</b>	<b>29 143 489</b>









**agirc**  
RETRAITE DES CADRES

16-18, rue Jules César - 75592 Paris Cedex 12 - Tél. : 01 71 72 12 00  
[www.agirc-arco.fr](http://www.agirc-arco.fr) - [www.maretraitecomplementaire.fr](http://www.maretraitecomplementaire.fr)